



CHENILLÉ - CHAMPTEUSSÉ





SOMMAIRE

Édito des Maires.....	2
Écho des délibérations	3
Budget 2019	5
Réalisations 2019	7
Projets en cours.....	8
Visite de Monsieur Matthieu ORPHELIN, Député	9
Visite de Madame la Sous-Préfète	11
Classement au concours des Maisons Fleuries.....	12
Jury Départemental des Villes et Villages Fleuris	13
Jury National des Villes et Villages Fleuris.....	13
Journées du Patrimoine.....	15
Etat-Civil	16
Inscription sur les listes électorales	17
Cabines à lire.....	17
Bibliothèque de « la Boué ».....	18
Résidence Saint Joseph.....	19
Foyer des Anciens.....	19
Revue de Presse	20
UNC-AFN	24
Anjou-Baconne Football Club.....	26
Détente et Loisirs.....	27
Anjou Champteussé Darts Club	28
Comité de Loisirs.....	28
Trompes du Domaine des Rues.....	29
Domaine des Rues	29
Villages de Charme	31
Comptage des lièvres.....	32
Cartes de Pêche.....	32
Protection des réseaux.....	32
Anjou Numérique.....	33
SISTO.....	35
Cimetière	37
Plan Climat	38
Pluviométrie.....	40
Feux de plein air	40
Restauration des toitures et façades	42
Restauration du bocage des Vallées du Haut-Anjou.....	41
Recrutement ADMR	41
OPAH	42
Via Trajectoire Grand Age	43
MSAP	44
CLIC	46
Aléop – Transport à la demande	47
Animaux errants	47
Recherche frelons asiatiques	48

ÉDITO DES MAIRES

Nous venons de tourner la page de quatre années de commune nouvelle avec une évolution positive et un fonctionnement harmonieux où bon nombre de projets ont pu être réalisés sans générer d'augmentation de la pression fiscale des taux communaux et sans endettement.

Nous remercions les associations qui dynamisent notre commune grâce aux animations qu'elles proposent et au dévouement de l'ensemble de leurs bénévoles.

Nos deux villages ont été récompensés, cette année, dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris :

- Chenillé-Changé se voit confirmer sa quatrième fleur et obtient de surcroît le prix national de la valorisation touristique du label.

- Champteussé sur Baconne obtient le premier prix départemental et se voit proposé à la première fleur au jury régional en 2020.

Merci à tous les habitants qui participent activement à l'embellissement de nos deux villages et favorisent ainsi la préservation et la mise en valeur de notre cadre de vie.

Malgré un contexte social et climatique difficile en cette fin d'année 2019, on ne peut s'empêcher de vous donner l'espoir d'une vie meilleure et d'un nouvel optimisme, que notre commune puisse conserver son esprit d'initiative et d'entrain dans un cadre harmonieux et de développement durable.

En notre nom à tous les trois et au nom du Conseil Municipal, nous vous offrons nos vœux les plus chers. Vœux de santé, de bonheur et de prospérité, pour vous et pour l'ensemble de vos proches, avec une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et espérons qu'ils s'intègrent dans la vie associative de notre commune.

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 heures 30 à la Grange aux Dîmes de Champteussé sur Baconne. Nous comptons sur votre présence.

Jean Pierre BOUVET Maire de Chenillé-Champteussé

Virginie DUGAST Maire déléguée de Chenillé-Changé

Guy CHESNEAU Maire délégué de Champteussé sur Baconne

L'ÉCHO DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 06 Février 2019

- Approbation de la convention cadre pour les compétences transférées à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- Approbation de la convention opérationnelle Assainissement - Eaux Pluviales et chemins de randonnées.
- Prise en charge d'une partie des dépenses des familles pour l'accueil périscolaire du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Chambellay La Jaille-Yvon.
- Participation aux frais de transport scolaire - année scolaire 2018/2019.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques.
- Projet d'acquisition du logement propriété de Maine et Loire Habitat sis rue de la Forge.
- Contrats de maintenance :
 - o Eclairage public
 - o Réseaux TV de Chenillé-Changé et de Champteussé sur Baconne
 - o Défibrillateur
- Versement de subventions pour réfection de toitures.
- Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation des travaux sécuritaires rue du Pilon – RD 191.
- Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Séance du 11 Mars 2019

- Approbation de mise à disposition de terrain à la société Orange pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à Chenillé-Changé.
- Modification des limites d'agglomération de Chenillé-Changé.
- Demande subvention au titre des Amendes de Police pour la réalisation de travaux sécuritaires rue du Pilon – RD 191.
- Présentation de l'audit de faisabilité des salles des fêtes de Chenillé-Champteussé.
- Versement d'une subvention pour réfection d'une toiture.
- Modification des horaires de l'éclairage public.
- Signature de la convention de mise à disposition de la terrasse de la place des Dîmes.
- Signature de la convention de mise à disposition du service commun du PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Séance du 08 Avril 2019

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2018.
- Vote des taux d'imposition des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019.
- Vote des cotisations
- Signature du bail de location avec la société Orange.
- Approbation de la convention d'autorisation de travaux et d'entretien RD 191.
- Transfert du siège social de la Communauté de Communes.
- Accord de subvention de la Communauté de Communes pour le projet emblématique de la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne pour les travaux d'optimisation énergétique.
- Fonds de concours versé au SIEML pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

Séance du 27 Mai 2019

- Renouvellement de la convention audit énergétique.
- Versement de fonds de concours au SIEML pour la réalisation de travaux d'extension et de réfection du réseau d'éclairage public de Chenillé-Champteussé.
- Evolution du périmètre territorial et réformes statutaires du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire).

- Validation des travaux du logement du Bois.
- Acquisition de matériel vidéo.
- Participation aux frais de transport scolaire - année scolaire 2019/2020.
- Approbation du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant les évolutions du système de santé transmis à l'association des Maires de France.
- Acceptation des devis de restauration des statues de l'église St Pierre de Chenillé-Changé.
- Implantation d'une antenne de téléphonie mobile par la société Free au lieudit l'Hommais.

Séance du 27 Août 2019

- Accord de principe pour un groupement de commande avec la CCVHA pour la réalisation des travaux sécuritaires rue du Pilori – RD 191.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2018/2019.
- Vote des subventions aux associations.
- Accord local relatif à la représentativité à la CCVHA à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.
- Approbation de la convention opérationnelle pour la gestion des terrains multisports communautaires situés sur le territoire de la commune.
- Approbation du rapport d'activité 2018 du SISTO.
- Amortissement des immobilisations.
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé du SIEMML.

Séance du 1er Octobre 2019

- Modification des statuts de la CCVHA : transfert de la compétence à l'EDENN.
- Lancement du marché de gérance des logements communaux.
- Fonds de concours versé au SIEMML pour le dépannage de l'éclairage public.
- Dénomination des rues de la commune déléguée de Chenillé-Changé.
- Renouvellement du bail commercial du Petit Café
- Elagage obligatoire pour le passage de la fibre optique

Séance du 26 Novembre 2019

- Approbation de la CLETC du 04 Novembre 2019 de la CCVHA.
- Approbation de la convention de service de proximité à passer avec la CCVHA.
- Approbation des conventions suivantes à passer avec la CCVHA :
 - Groupement de commande pour la réalisation des travaux d'aménagements sécuritaire RD 191 rue du Pilori.
 - Maintenance et vérification périodique des bâtiments communaux.
 - Location des photocopieurs
- Approbation des rapports 2018 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif.
- Signature du mandat de gérance des locatifs avec l'Adresse.
- Approbation des conventions suivantes :
 - Location de terrain « Le Pré du Prieuré » : Aire naturelle de camping de Chenillé-Changé
 - Entretien du chemin de Chanteloup, côté RD 78 pour la desserte de l'antenne de téléphonie mobile Orange.

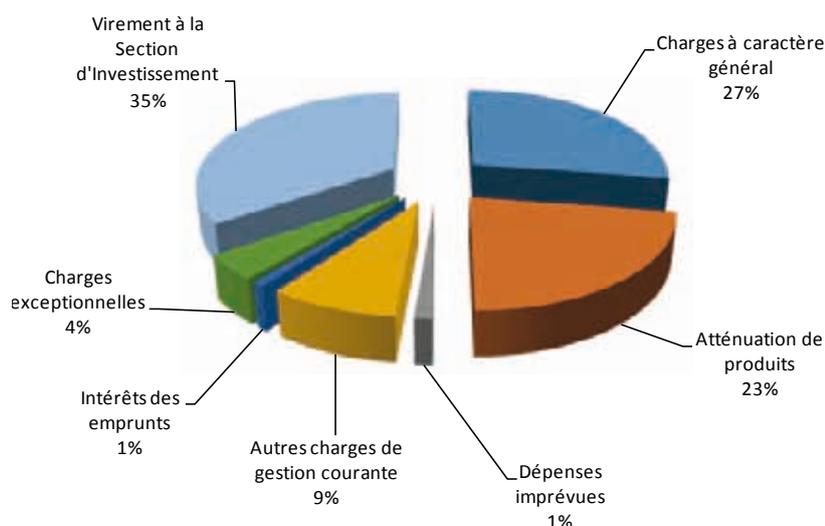
BUDGET 2019

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général	219 800,00 €
Atténuation de produits	182 335,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Autres charges de gestion courante	70 600,00 €
Intérêts des emprunts	6 700,00 €
Charges exceptionnelles	34 769,00 €
Virement à la Section d'Investissement	279 075,00 €

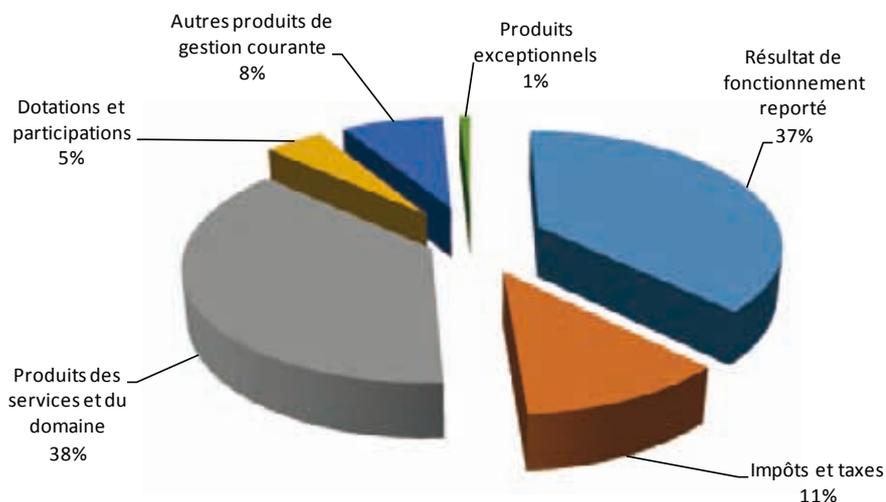
TOTAL 803 279,00 €



RECETTES

Résultat de fonctionnement reporté	300 778,11 €
Impôts et taxes	92 694,00 €
Produits des services et du domaine	302 531,89 €
Dotations et participations	37 141,00 €
Autres produits de gestion courante	63 500,00 €
Produits exceptionnels	6 634,00 €

TOTAL 803 279,00 €

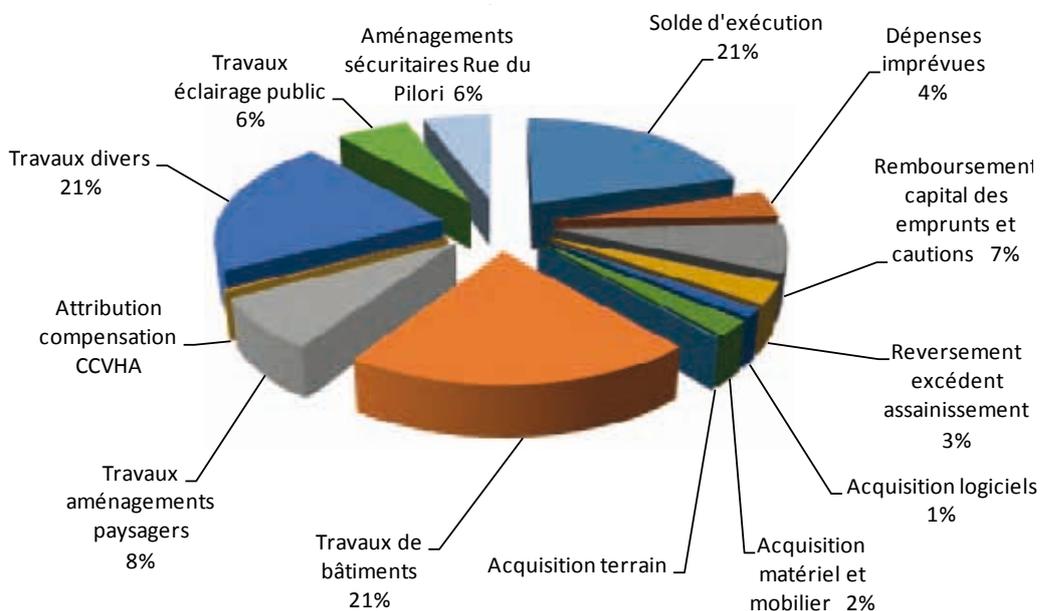


BUDGET 2019

INVESTISSEMENT

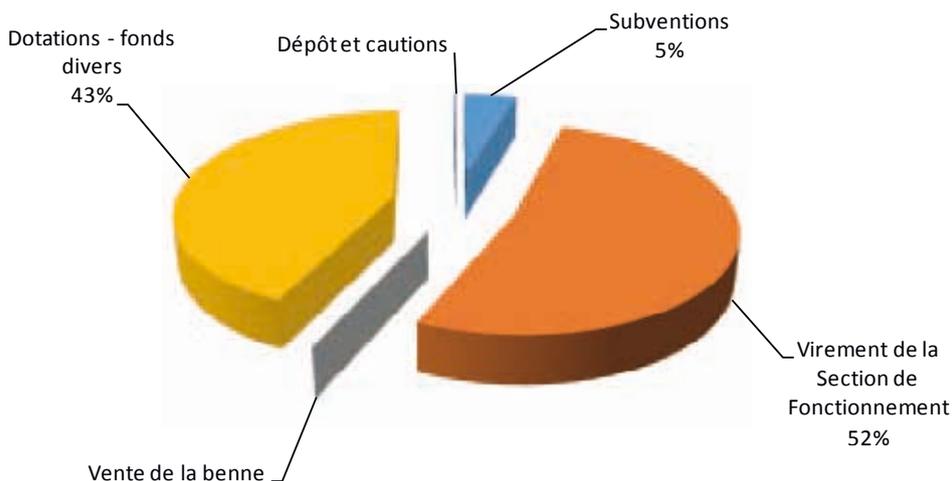
DÉPENSES

Solde d'exécution	109 276,48 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €
Remboursement capital des emprunts et cautions	38 374,78 €
Reversement excédent assainissement	16 874,24 €
Acquisition logiciels	7 529,00 €
Acquisition matériel et mobilier	12 610,00 €
Acquisition terrain	800,00 €
Travaux de bâtiments	111 094,70 €
Travaux aménagements paysagers	41 929,80 €
Attribution compensation CCVHA	1 102,00 €
Travaux divers	111 344,00 €
Travaux éclairage public	32 507,00 €
Aménagements sécuritaires Rue du Pilori	30 000,00 €
TOTAL	533 442,00 €



RECETTES

Subventions	24 227,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	279 075,00 €
Vente de la benne	500,00 €
Dotations - fonds divers	228 640,00 €
Dépôt et cautions	1 000,00 €
TOTAL	533 442,00 €



LES RÉALISATIONS 2019

Aménagements paysagers :

Chenillé-Changé : descente du port fluvial



Champteussé sur Baconne : clôture et abris de jardin au Hameau du bois, pose d'un pare-ballon au stade de la Fontaine

Travaux de bâtiments :

- Champteussé sur Baconne :

- Restauration du mur d'enceinte et du porche de la Mairie
- Restauration du mur du parking du Hameau du Bois
- Restauration du logement du Bois : changement des huisseries, installation du chauffage et rénovation de l'électricité
- Réfection du parquet de l'église St Martin de Vertou



- Chenillé-Changé :

- Pose d'un carrelage dans la cuisine et à l'entrée de la Salle des Fêtes
- Changement de la chaudière et de la cuve à fuel de la Salle des Fêtes
- Aménagement de sanitaires pour le personnel
- Réfection d'une partie du mur du cimetière et d'un pilier du portail des gîtes
- Restauration des statues de l'église St Pierre

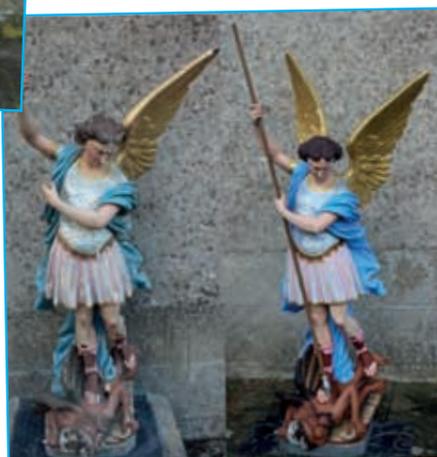
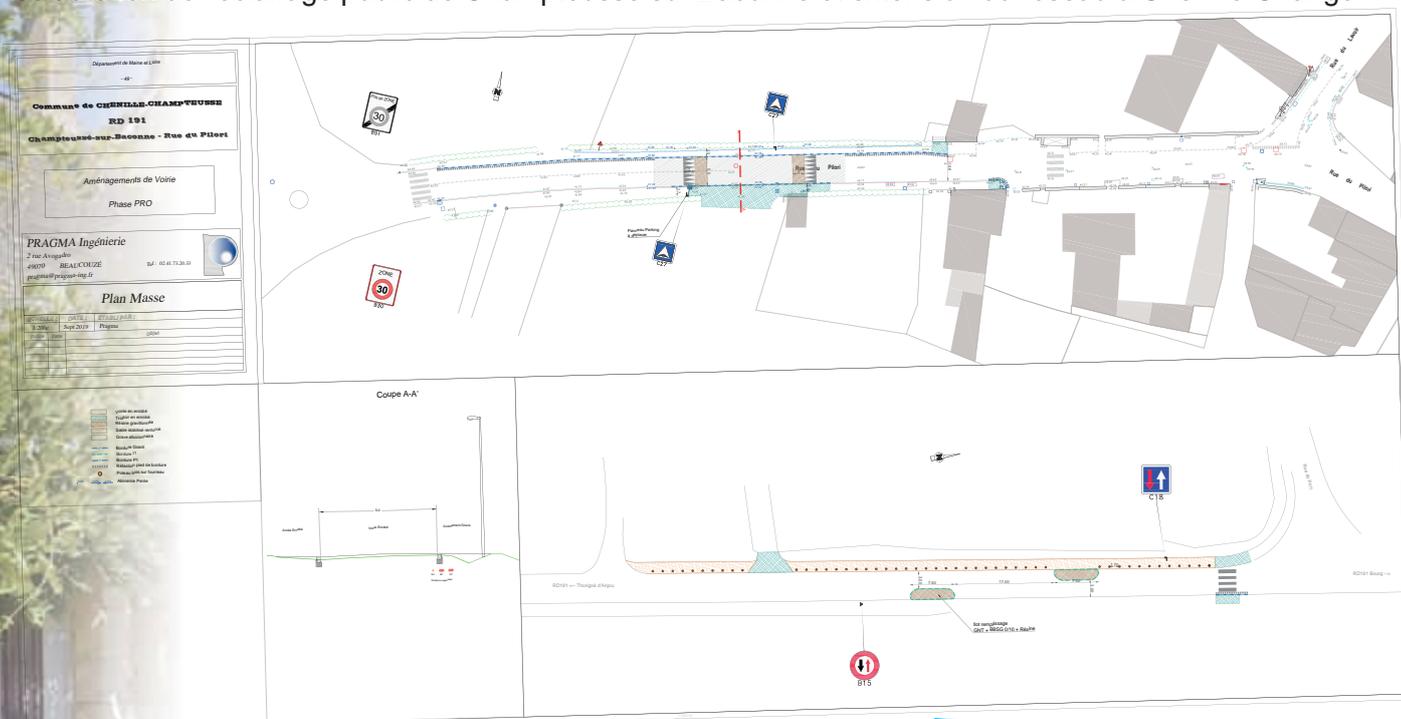


- Chenillé-Champteussé :

- Aménagement des deux cabines à lire avec la participation de bénévoles.
- Travaux de peinture réalisés sur les bâtiments communaux.

LES PROJETS EN COURS

- Changement des huisseries au logement de la Mairie et de la Salle des fêtes de Chenillé-Changeé
- Aménagements sécuritaires rue du pilori RD 191 à Champteussé sur Baconne
- Optimisation énergétique de la Salle des Fêtes de Champteussé sur Baconne
- Restauration de l'éclairage public de Champteussé sur Baconne et extension du réseau à Chenillé-Changeé



VISITE DE MATTHIEU ORPHELIN, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION

Le 24 Janvier 2019 était organisé par les Maires, un périple de notre commune nouvelle de CHENILLE-CHAMPTEUSSÉ, pour accompagner notre Député Matthieu ORPHELIN venu découvrir divers sites sur nos deux communes déléguées de Champteussé sur Baconne et de Chenillé-Changé.

1 – LA SEDA

La visite a débuté d'abord par le site de la SEDA présentée par Monsieur Eric ANCEL sur le traitement des déchets et notamment par la visite du site d'enfouissement des déchets ultimes en respect de la réglementation environnementale en vigueur et où il a été abordé le projet d'implantation d'un site de panneaux photovoltaïques soumis à enquête publique.



2 – LA MAISON DE RETRAITE

Nous avons pris la route pour nous rendre à la Maison de Retraite Saint Joseph de Chenillé-Changé où nous attendait le Directeur en présence de Monsieur Etienne de ROUGE, Président qui suivait la visite en qualité d'élu. Divers sujets ont été abordés, liés d'une part au développement de la structure et d'autre part à la présentation du PASA et des diverses animations qui ont fort intéressées notre Député.

3 – LE DOMAINE DES RUES

Toujours sur le territoire de la commune déléguée de Chenillé-Changé, nous nous sommes rendus au Domaine des Rues par l'allée principale permettant ainsi de découvrir le château des Rues restauré en 1858 dans son aspect actuel néogothique et d'en apprécier la qualité architecturale.

Monsieur le Président de la SICA Rouge des Prés, race bovine Maine-Anjou a tout d'abord mis en exergue le fait que ce Domaine des Rues était identifié comme le berceau de la race Maine-Anjou/Rouge des Prés et s'est expliqué sur le fait des deux appellations après l'obtention du label de l'A.O.P. Ce lieu permet d'allier aujourd'hui le développement de la race par la recherche et le suivi de la génétique et la découverte de races locales à travers la richesse d'un patrimoine bâti de qualité.



4 – LA FERME DE LA GOUINIÈRE



La visite de la ferme de la Gouinière, exploitation de 163 hectares de polyculture et d'élevage de 230 à 250 bovins fut l'occasion aux exploitants présents d'exprimer leur mal-être et leur ras-le-bol.

En effet, parmi les nouvelles mesures gouvernementales annoncées, le monde agricole se sent laissé pour compte et sans cesse critiqué. Sans les agriculteurs qui entretiendrait le paysage bocager ?

Dans quelles conditions les jeunes agriculteurs vont pouvoir s'installer puisque les produits agricoles ne sont pas payés à leur juste valeur.

Aujourd'hui les agriculteurs veulent, à juste titre vivre de leur métier mais aussi au moment de la retraite, partir avec une pension de retraite décente, après une vie de labeur.

5- LE CLUB DES ANCIENS

Le Club des Anciens nous attendait dans la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne pour partager le verre de l'amitié dans un moment de convivialité et d'échanges avec le Député sur des sujets cruciaux tels que la CSG, la baisse du pouvoir d'achat et le montant des retraites, notamment pour les anciens exploitants agricoles.



6 – LE PETIT CAFÉ

A la demande de Monsieur le Député qui souhaitait, dans le cadre de sa visite, rencontrer l'exploitante du commerce multiservices « LE PETIT CAFE » de Chenillé-Changé, une discussion s'est engagée sur le commerce en milieu rural, sur son fonctionnement et la nécessité de conserver dans le village ce seul lieu de rencontre et de convivialité. Il a été abordé les raisons de son souhait de céder son fonds de commerce. Après treize années d'exploitation de ce commerce à Chenillé-Changé, Madame Laurence SAUQUES souhaite s'orienter vers d'autres horizons mais voudrait que ce commerce continue à vivre pour maintenir un lieu de vie et d'accueil touristique.



VISITE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Maire de la commune de Chenillé-Champteussé, accompagné des deux Maires délégués, Mme Virginie DUGAST maire déléguée de Chenillé-Changé et Monsieur Guy CHESNEAU Maire délégué de Champteussé sur Baconne, ont eu le plaisir d'accueillir le vendredi 11 octobre 2019 à la mairie, Madame la Sous-Préfète de Segré pour lui présenter la commune.

Après une présentation historique et économique du territoire, Monsieur Jean-Pierre BOUVET a fait état des diverses réalisations et des projets décidés au cours du dernier semestre qui ne seront initiés qu'en tout début de l'année 2020.

Une promenade dans le dédale des rues a permis à Madame la Sous-Préfète de découvrir la qualité architecturale et environnementale des deux villages Labélisés « Villages de Charme » mais aussi classés 4 Fleurs pour Chenillé-Changé, pour Champteussé sur Baconne un premier prix Départemental et une proposition à la première Fleur au jury Régional des Villes et Villages Fleuris.



CONCOURS MAISONS FLEURIES 2019

1ère CATEGORIE : MAISON AVEC JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

Chenillé-Changé

- 1 Mme DUGAST Guillemette
- 2 M. et Mme BOUIN Jacques

Champteussé sur Baconne

- 1 M. et Mme BARAISE Jean-Loup
- 2 Mme BOUVET Bernadette
Mme VERDON Antoinette
- 3 Mme VIAUX Pascale
- 4 M. et Mme BOSSUYT
- 5 Mme BESLIN Marie-Madeleine



4ème CATEGORIE : FENÊTRES OU MURS

Chenillé-Changé

- 1 Mme BOUIN Madeleine
- 2 Mme TAUGOURDEAU-BOUIN Cécile
- 3 Mme ROBERT Isabelle



5ème CATEGORIE : IMMEUBLE COLLECTIF

Chenillé-Changé

- 1 Maison de Retraite Saint Joseph

6ème CATEGORIE : HOTELS – RESTAURANTS – CAFÉS - COMMERCES

Chenillé-Changé

- 1 Sarl JRM RB – Les Roulottes du Moulin
- 2 Sarl JRM RB - La Table du Meunier

CATEGORIE : FERMES FLEURIES

Chenillé-Changé

- 1 M. GUILLOT et Mme GRÉLARD - Chanteloup



CATEGORIE : MAISONS EN CAMPAGNE

Chenillé-Changé

- 1 Mme MONTAILLÉ Laurence – Les Tamaris
- 2 M. et Mme du PONTAVICE Hervé – Château des Rues
- 3 M. et Mme DUVAL Jean-Paul – Romfort
Mme GAC Stéphanie – La Basse Cour des Rues

Champteussé sur Baconne

- 1 M. de BELENET Jacques – Les Petites Besnardières
- 2 Mme BOUVET Agnès – Petit Oiseau
- 3 M. et Mme DESLANDES Michel – Le Mesnil
- 4 Mme CHESNEAU Cécile – Le Plessis
- 5 M. et Mme VIEILLE Pierre – Les Landes



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

JURY DÉPARTEMENTAL

Chaque année, le Département de Maine-et-Loire accompagne les communes pour l'obtention du label "Villes et villages fleuris" en proposant à l'échelon régional les communes susceptibles de bénéficier d'une première fleur.

En effet, l'octroi des "fleurs" ressort de la compétence soit des jurys régionaux (1^{er}, 2^e et 3^e fleur), soit du jury national (4^e fleur).

Outre le fleurissement, le label prend en compte l'ensemble des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants (aménagement d'espaces verts collectifs, plantation d'arbres, mise en valeur du patrimoine, effacement des réseaux...), de gestion de l'environnement (gestion économe des ressources en eau, limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires...) et d'implication des habitants (actions de sensibilisation, promotion du label...).

Le Département saisit l'opportunité de cette démarche de labellisation pour organiser lui-même un palmarès des villes et villages fleuris, classés en cinq catégories par strates de population parmi les communes non encore primées par la Région.

Le Département met en œuvre la démarche de labellisation en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Une présélection est établie sur la base d'un dossier d'inscription constitué par le CAUE et d'une visite réalisée par un comité technique composé de membres du Département, du CAUE et de la FNPHP 49 et 72. À l'issue des visites, une fiche technique est communiquée à l'ensemble des communes participantes.

Le jury départemental, présidé par Philippe Chalopin, Vice-Président du Département en charge du tourisme, est composé de conseillers départementaux, de représentants de la FNPHP 49 et 72, d'Anjou tourisme, du CAUE et de représentants des services "environnement", "tourisme" et "parcs et jardins" du Département. Cette année, il a effectué sa tournée les 20 et 27 juin 2019.

Le jury régional visitera l'année prochaine les communes proposées à la première fleur par le jury départemental.



Classement départemental *par catégories*

1° CATÉGORIE : MOINS DE 500 HABITANTS

1^{er} CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE (*commune déléguée*)

2° CATÉGORIE : DE 501 À 1 000 HABITANTS

1^{er} NEUILLÉ

3° CATÉGORIE : DE 1 001 À 2 500 HABITANTS

1^{er} SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE (*commune déléguée*)

2^o ex-aequo NUAILLÉ ET LE PLESSIS-MACÉ (*commune déléguée*)

3^o JARZÉ (*commune déléguée*)

4° CATÉGORIE : DE 2 501 À 5 000 HABITANTS

1^{er} VIVY

2^o SOUCELLES (*commune déléguée*)

COMMUNES PROPOSÉES PAR LE JURY DÉPARTEMENTAL POUR L'OBTENTION DE LA 1^{re} FLEUR :

- CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE (*commune déléguée*)
- VIVY

JURY NATIONAL



Le Mercredi 31 Juillet 2019, les membres du Jury National sont venus visiter la commune déléguée de Chenillé-Changedé. Cette expertise a confirmé la quatrième fleur et le jury a octroyé à Chenillé-Changedé le Prix National de valorisation touristique du label «Villes et Villages Fleuris».



LE LABEL, UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.



Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement aux communes qui souhaitent perfectionner leur cadre de vie dans le respect de l'identité du territoire.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour leur 60ème anniversaire, les Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 Septembre 2019 n'ont pas failli à leur engouement et drainer bon nombre de visiteurs venus découvrir notre riche patrimoine. A cette occasion nous avons reçu un groupe d'une vingtaine de cyclotouristes venus découvrir notre belle région.



ÉTAT-CIVIL

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHENILLÉ-CHANGÉ

NAISSANCES

MARIAGE

Octavie D'ALDEGUIER et Arthur TAUGOURDEAU

le 23 Mars 2019

PACS

Anne-Laure JEAN et Romain DEBAIN



le 31 Janvier 2019

DECES

A la Maison de Retraite Saint Joseph

Marie-Eugénie FOLLIOU veuve PLARD

le 25 Janvier 2019

Jeannette COULM veuve BARTHON

le 07 Février 2019

Marie-Louise PAILLARD veuve GUERIN

le 28 Juin 2019

Ernest MORIN

le 09 Août 2019

Solange OGER veuve CHOLET

le 14 Août 2019

Huguette BERTEAUD veuve DOINEAU

le 23 Août 2019

Irène RICOU

le 28 Août 2019

Geneviève HERIOT veuve LANGLAIS

le 23 Septembre 2019

Léone AVIRON veuve VEILLON

le 02 Novembre 2019

Denise-Madeleine GOASAMPIS veuve PISSARD

le 09 Novembre 2019

Hélène HERGUAIS Veuve BOLOGNE

le 30 Novembre 2019

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTEUSSÉ SUR BACONNE

NAISSANCES

Rosalie CHEVROLLIER

le 11 Septembre 2019

Jules BERTHELEMIE

le 25 Septembre 2019



PARRAINAGE CIVIL

Anna LACOMBE

le 06 Juillet 2019

MARIAGE

Amélie DERENNES et Jérôme COTTIER

le 10 Août 2019

DÉCÈS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er Janvier 2019, les conditions d'inscription évoluent. La demande d'inscription sur la liste électorale peut être déposée toute l'année, dans l'une ou l'autre mairie déléguée ; elle n'est plus limitée à la date du 31 Décembre N-1.

Ainsi, pour voter les **Dimanches 15 et 22 Mars 2020 aux élections municipales**, vous devez avoir déposé une demande d'inscription :

- Dans l'une des mairies déléguées au plus tard le Vendredi 07 Février 2020
- Sur le site www.service-public.fr

Les ressortissants d'un autre état membre de l'Union Européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections avant cette même date.

Comment s'inscrire ?

La demande d'inscription peut se faire soit au moyen du nouveau CERFA n°12669*02, soit sur papier libre. Elle doit être accompagnée des pièces permettant de justifier la nationalité, l'identité et l'attache du demandeur avec la commune.

Les demandes d'inscription peuvent être déposées :

- Par internet via la télé procédure indiquée précédemment
- En mairies déléguées de Chenillé-Changedé ou Champteussé sur Baconne, soit :
 - En personne par le demandeur
 - Par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration dûment signée établie sur papier libre indiquant les noms, prénoms des mandants et mandataires)
 - Par courrier, étant entendu que c'est la date de réception en mairie qui fait foi et non la date d'envoi de la demande d'inscription.



LES CABINES À LIRE

De la lecture à partager



La commune de Chenillé-Champteussé a décidé de conserver les cabines téléphoniques sur les deux villages et d'en détourner la fonction pour y créer des cabines à lire.

Le concept est très simple : dans ces bibliothèques publiques de villages, les habitants peuvent y déposer des livres, des bandes dessinées, ou se servir en libre accès.

Tout repose sur l'idée de partage.

Des cabines à lire pour donner, prendre, déposer, partager, confier, offrir, choisir, présenter, découvrir, transmettre... et lire.

LE PLAISIR DE LIRE

À LA BIBLIOTHÈQUE DE « LA BOUÉ »

Qui a lu « comme un roman » de l'écrivain Daniel Pennac aura compris que la lecture ne « s'impose » pas. Là y est revendiqué le droit pour chacun de lire comme il l'entend, allant du droit de « sauter des pages » à celui de « commencer par la fin » et même, celui de « ne pas lire ». Paradoxe étrange que cette dernière proposition faite de manière à déculpabiliser le lecteur timide et indomptable et dans une volonté farouche d'aller à la rencontre de ce fameux plaisir de lire. La question de la « légitimité » de chacun face à la lecture reste entière.

Une chose est sûre en tout cas, qu'on aime lire ou pas, le livre fait partie intégrante de notre culture et bien que sa place soit différente pour chacun, il reste dans les esprits un indéniable signe de liberté. Dans les pays où sont absents les livres, la liberté est en danger. Aussi, le soutien sous toutes ses formes à l'accès à la lecture semble-t-il essentiel à encourager.

Les équipes municipales de Thorigné d'Anjou et de Chenillé-Champteussé et les habitants des trois communes, ont entendu chacun cette nécessité. Ainsi, notre « Cabane à Lire », désormais vétuste, a-t-elle déménagé dans un local tout neuf de la commune de Thorigné d'Anjou, donnant naissance à la Bibliothèque de « la Boué ». Les trois communes se sont engagées pour venir soutenir ce projet qui permet aujourd'hui à l'équipe des bénévoles de l'association de trouver un nouveau souffle pour mener à bien les projets à venir.

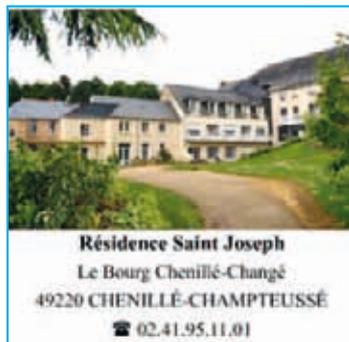


Champteussé et Chenillé ont de leur côté investi les fameuses « cabines à lire » installées au cœur des villages. Certains habitants sont venus y déposer des livres, d'autres ont proposé de donner de leur temps pour rendre plus beaux les lieux.

Notre équipe associative a désormais la responsabilité et la volonté, avec le soutien des responsables culturels de la Communauté des Communes de la Vallée du Haut Anjou, et avec l'aide toute particulière de notre coordinatrice Lou-Ann Prevost, de continuer à soutenir ces initiatives et à faire vivre, de manière dynamique, ces espaces de liberté et de lien, de rassembler.

Car, comme le disait si bien Jules Renard : *" Plus on lit moins on imite. Être cultivé n'est pas qu'une ambition de légume, c'est le plus sûr moyen de n'être jamais seul."* (Cité par Sylvain Tesson dans un article de l'Express)

La Bibliothèque de la « Boué » est située Place de l'Abbaye à Thorigné d'Anjou.
Elle est ouverte tous les mercredis de 9h30 à 12h00 et tous les samedis de 10h00 à 12h30.
Des animations sont programmées pendant les vacances scolaires avec Mamido conteuse pour les enfants. / bibthochamps@orange.fr



RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH

Cette année a été riche en animations à la Maison de retraite, nos résidents ont bénéficié de divers sorties et ateliers comme l'équithérapie, le passage du bac, la création d'un livre de cuisine, jeux d'adresses, peinture ...



Nous avons ouvert les portes de notre PASA, Pôle d'Activité et de Soins Adaptés, aux malades parkinsoniens vivant à domicile depuis le mois de juin.

Un orgue de barbarie a accompagné le déroulement du second repas des familles le 21 juin sur le thème des années 30.

Les résidents participent également à la vie citoyenne : peinture des bambous, préparation des petits paquets qui décoreront les rues du village.

Retrouvez nous sur notre site internet : www.residencesassocieescmcn.fr

*Toute l'équipe de la Résidence vous souhaite
une douce et heureuse année 2020.*



FOYER DES ANCIENS

Nous nous retrouvons tous les jeudis après-midi dans la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne, où se déroulent en toute amitié, d'acharnées parties de cartes ou jeux de société.

L'association est un endroit où il fait bon de s'attarder quelques heures pour apprécier une très bonne ambiance.

Les manifestations proposées par le bureau :

- La galette des rois lors de l'assemblée générale,
- Après-midi crêpes,
- Le repas annuel du club au « Bar des Dîmes »,
- La bûche de Noël,
- Sans oublier la fête de chacun de ses adhérents,



L'assemblée générale se déroulera le jeudi 9 Janvier 2020 à 16 heures à la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne. C'est avec plaisir que le club accueillera tous les retraités de Chenillé-Champteussé qui désirent se joindre à nous pour passer d'agréables moments,

La présidente souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous ses adhérents ainsi qu'à tous les habitants de Chenillé-Champteussé.

Composition du bureau :

Présidente :	Lucette Vignais,
Vice-Présidente :	Guillemette Dugast,
Trésorière :	Maryvonne Onier,
Secrétaire :	Jean-Paul Duval

REVUE DE PRESSE

Les ateliers de Détente et loisirs continuent en été

Les membres du club de Détente et loisirs de la commune ont pu se retrouver ce mois de juillet pour un mo-

ment festif. Ce fut l'occasion de procéder à l'élection d'un nouveau bureau. C'est Laurence Montailhé qui a pris la

présidence, entourée de la trésorière Lucette Vignais et de la secrétaire Cécile Chesneau. Les séances de

gym reprendront à la rentrée mais les ateliers créatifs se poursuivent tout l'été dans la salle communale de Champteussé le mercredi à partir de 14h30.

Les inscriptions pour la nouvelle saison se feront dans cette salle à partir de 19h30 lundi 2 septembre. Les séances de gym reprendront huit jours plus tard, lundi 9 septembre de 19h45 à 20h45. C'est dans une très bonne ambiance que les membres du club ont partagé un délicieux repas au restaurant des Dîmes.

Les membres du club réunis devant la salle communale où ont lieu leurs activités.



Un fleurissement remarqué par la sous-préfète



Marie Mauffret-Vallade, sous-préfète, entourée des élus de Chenillé-Champteussé.

Vendredi 11 octobre, Jean-Pierre Bouvet, maire de la commune nouvelle de Chenillé-Champteussé, a reçu la visite de Marie Mauffret-Vallade, sous-préfète de Segré-en-Anjou-bleu, arrivée depuis peu.

Pour ce moment de partage, il était accompagné des deux maires délégués, Virginie Dugast, de Chenillé-Changé, et Guy Chesneau, de Champteussé-sur-Baconne. Après une présentation historique et économique du territoire à la mairie, Jean-Pierre Bouvet a fait état des diverses réalisations mais aussi des projets futurs qui

seront lancés en tout début de l'année 2020.

Ensuite, une promenade au fil des rues a permis à Marie Mauffret-Vallade d'apprécier la qualité architecturale et environnementale des deux villages labellisés Villages de charme dont Chenillé-Changé, classés quatre fleurs, et un premier prix départemental, avec l'espoir d'une première fleur décernée par le jury régional des Villes et villages fleuris pour Champteussé-sur-Baconne. Ces particularités montraient l'implication des élus et celle des tous les habitants pour valoriser leur commune.

CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ

« Le ras-le-bol des agriculteurs »



Un face-à-face sincère entre Jean-Pierre Bouvet, accompagné de son associé, et Matthieu Orphelin (à gauche).

Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champteussé, s'est exprimé avec sincérité, devant son exploitation à la Gouinière, face à Matthieu Orphelin, député de la première circonscription (LREM), qui l'a écouté avec attention lors de sa visite, jeudi.

Un maire recevant un député, cela peut ressembler à une visite de courtoisie. Mais l'heure était aux vérités. C'est à cet exercice que Jean-Pierre Bouvet s'est livré : « Comment ne pas dire le ras-le-bol des agriculteurs comme nous. Les médias nous mettent en cause par rapport à l'environnement, on ne cesse de nous critiquer, il y a aussi une mauvaise publicité autour de la

trouée... Je ne suis pas un pollueur, nous travaillons avec le respect de l'environnement et l'élevage bovin entretient notre paysage bocager. De plus, les produits agricoles ne sont pas payés à leur juste valeur. Que vont devenir nos jeunes générations ? Pour ma part, je prends bientôt ma retraite, avec un niveau de pension indigent... À quand une revalorisation ? »

Matthieu Orphelin a répondu, avec autant de sincérité : « La nouvelle loi sur l'agriculture et l'alimentation devrait garantir des prix corrects aux producteurs, tout comme le projet de réforme des retraites, qui devrait être significatif pour vous ».

Champteussé-sur-Baconne (Chenillé-Champteussé)

Le foyer des anciens a changé de président



L'ancien président, Bernard Deschères, avec le nouveau bureau : Lucette Vignais, présidente ; Guillemette Dugast, vice-présidente ; Maryvonne Orier, trésorière ; et Jean-Paul Duval, secrétaire.

Le foyer des anciens de Chenillé-Champteussé est ouvert à tous les plus de 60 ans. Ils peuvent se retrouver chaque jeudi, de 14 h à 17 h, à la salle communale.

Lors de la dernière assemblée générale, Bernard Deschères qui en était le président, a souhaité laisser sa place : « J'ai été élu en janvier 1999. Cela fait 20 ans que je suis prési-

dent. Il est temps de passer le flambeau. »

À la suite de cette décision, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau. Lucette Vignais a été élue à la présidence, avec Guillemette Dugast comme vice-présidente ; Maryvonne Orier est trésorière ; et Jean-Paul Duval s'occupe du secrétariat.

REVUE DE PRESSE

CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ

L'émotion était palpable samedi dernier

*Courrier de l'Ouest
16 Janvier 2019*

Samedi dernier, à 19 h 30, Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtoussé, a présenté ses vœux à la population. René Bouin a été très regretté.

Lors de la cérémonie des vœux, Jean-Pierre Bouvet a eu une forte pensée pour René Bouin, ancien maire de Chenillé-Champtoussé, décédé en octobre dernier, en ouvrant la cérémonie des vœux dans la salle communale de Chenillé où ce dernier aimait rassembler la population chaque début d'année. Virginie Dugast, qui a pris le relais pour la première fois en tant que maire déléguée aux côtés de Guy Cheaneau, maire délégué de Champtoussé. Tous étaient émus.

Jean-Pierre Bouvet a évoqué le « climat morose qui devrait nous inciter à aller vers la communication et la participation pour le bien-être de tous ». Il a ajouté : « A l'occasion de ces trois années résolues de notre commune nouvelle, le ciment commence à prendre et on démontre notre complémentarité dans nos actions, sans impact sur la fiscalité. »

Travaux d'accessibilité

Parmi les différents projets à venir, ont été cités : « Les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle communale de Chenillé. Ceux de Champtoussé viennent d'être effectués. Nous construisons une dalle en béton dans



Le maire, Jean-Pierre Bouvet, entouré de Virginie Dugast et Guy Cheaneau.

les vestiaires du terrain de foot du stade de Champtoussé, et une passerelle ou camping reliant le sentier pédestre sur Chanillé. Enfin, plus globalement, nous avons prévu l'acquisition de matériel pour le service technique et d'un logiciel de gestion des cimetières. »

Virginie Dugast et Guy Cheaneau ont successivement mis l'accent sur le fleurissement du village sachant combien « c'est un atout pour ces sites de charme ». Virginie Dugast, pour

son premier mot de maire déléguée a dit que « le fleurissement rendait la vie plus belle ». Le personnel communal a été vivement remercié pour son travail. Patrick Marquet, Stéphanie Masseron et Clotilde Dugast. Les associations ont été félicitées pour leurs actions et leur vitalité. La cérémonie qui a débuté sous le signe de l'émotion s'est terminée sous une pluie de fleurs avec la remise des prix du concours des Maisons fleuries.

Maisons fleuries : place aux résultats



Les lauréats du concours et les élus se sont rassemblés. Des fleurs ont été remises aux participants.

Premiers gagnants du concours des Maisons fleuries dans la catégorie Maisons avec jardin : Guillemette Dugat et Jacques Bouin à Chenillé ; Michel Des landes et Jean-Loup Baraise à Champtoussé.

Fenêtres et murs : Madeleine Bouin et Réginald Birmingham à Chenillé ; Géraldine Lannuez à Champtoussé. Maisons en campagne : Hervé du Pontavice et Jean-Paul Duval à Chenillé ; Jacques de Belenet et Eric de

Vautibail à Champtoussé. Fermes fleuries : Chanteloup. Immeuble collectif : résidence Saint-Joseph, Commerces ; La Table du Meunier et Les Roulettes du Moulin.



Le marché de Noël du Domaine des Rues a attiré la foule des grands jours, le week-end dernier.

CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ

Un marché de Noël au fil du terroir

Depuis près de dix ans, le Domaine des Rues se pare d'habits de fête le dernier week-end de novembre. Samedi et dimanche derniers, ce fut une édition éblouissante. Pour accéder au Domaine, situé en pleine campagne, entre Chenillé et Champtoussé, il fallait se garer loin : quelques parkings du village qui s'emplissent naturellement ! Cela donnait tout de suite le ton du marché où l'on venait à pied, comme au temps des veillées d'autrefois, pour humer et admirer des produits du terroir. Mélanie Cadoux et Albéric Valois du Domaine des Rues, avec leurs collègues, n'avaient pas ménagé leur implication, recevant chaleureusement les exposants et présentant chacun au micro. Parmi les nombreux visiteurs, une dame émerveillée s'est exclamée : « Tout ça re-

pire le vrai ». Et de fait, entre les marcs papillon en bois de l'Atelier d'Ernest et les créations de Cécile Robert Léonard, toutes conçues dans de vieux draps et vêtements usagés, c'était de l'authentique, du naturel, une récupération optimisée artistiquement. Cette dernière a appelé joliment son atelier : il suffit d'un fil. De même, les auteurs du Parc d'Ardenne et les élèves de Roc-en-Vall avaient planté un décor rustique : un vieux drap de lin décoré, des chaussettes d'antan qui s'alignent ; le tour était joué devant des salles combles et des regards éblouis qui ne trompent pas.

Deux jours intenses

Tous les artisans ont dit leur satisfaction liée à la fréquentation, à l'ambiance et aux réactions posi-

ves des visiteurs. Certains, venus des départements voisins, ont apprécié l'apogée de cette manifestation, à l'image des clients de la ferme bio du Bois-Garnier, près de Laval : « Les personnes qui viennent ici sont sensibles aux produits naturels ». Le dimanche, le père Noël était débordé : entre les promenades en calèche de Traits Courtes, les photos avec les enfants organisées par la dynamique AFE de Roc-en-Vil, et les bombes à distribuer, c'était une journée dense et riche en émotions pour lui... D'autant qu'il a eu un coup de cœur pour la Fête de l'Hiver du Coteau des Rues. Il se gardera juste le gobelet et un beau souvenir, en attendant l'an prochain.

CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Gym et création tout l'été au club Détente et Loisirs

Le nouveau bureau de l'Association Détente & Loisirs de Chenillé-Champeussé poursuit ses ateliers créatifs tout au long de l'été. Les membres du club peuvent se retrouver dans la salle communale le mercredi à partir de 14 h 30. « Ce sont des moments très agréables où nous partageons nos idées et différents savoir-faire » affirme la nouvelle présidente, Laurence Montailhé, aux côtés de la secrétaire, Cécile Chesneau et de la trésorière, Lucette Vignais. Nous avons décidé de marquer l'été par un repas festif au restaurant Les Dîmes. Par ailleurs, nous invitons les personnes qui veulent nous rejoindre à venir s'inscrire le 2 septembre, à partir de 20 h 30. Les séances de gym reprendront dès le 9 septembre. En attendant, il est possible de nous rencontrer dans la salle



et Loisirs devant la salle de Champeussé où ont lieu les activités.

CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Un nouveau bureau au Foyer des anciens

Le Foyer des anciens était réuni dernièrement pour élire un nouveau président. En effet, Bernard Deschères avait manifesté le souhait de « passer le flambeau », selon son expression, après 20 belles années à son poste.

Tout s'est passé dans un climat très chaleureux. Bernard Deschères avait rassemblé les adhérents dans la salle communale et les élections ont eu lieu. Lucette Vignais a été élue présidente, Guillemette Dugast est vice-présidente, Maryvonne Onier et Jean-Paul Duval conservent leurs postes respectifs de trésorière et secrétaire.

Le nouveau bureau a remercié Bernard Deschères pour ses « 20 ans » de présidence et la nouvelle présidente lui a souhaité « beaucoup d'années à nos côtés pour ses parties de cartes ». Elle a aussi rappelé que « tous les habitants de Chenillé-



Bernard Deschères et Lucette Vignais, avec Guillemette Dugast, Maryvonne Onier et Jean-Paul Duval.

Champeussé peuvent profiter de ce foyer, à partir de 60 ans. Les rencontres ont lieu le jeudi après-midi de 14 heures à 17 heures et sont agrémentées de jeux, et d'un bon goûter en toute convivialité ».

Ouest France 17 Janvier 2019
Chenillé-Changé (Chenillé-Champeussé)

Une passerelle au camping parmi les projets 2019

En présentant ses vœux à la population, vendredi soir, à Chenillé, le maire de Chenillé-Champeussé, Jean-Pierre Bouvet, a fait allusion à la crise actuelle portée par les Gilets jaunes, en annonçant qu'un « cahier de doléances » était disponible dans les mairies des deux villages.

Il est revenu sur le regroupement. « Cela fait trois ans que la commune nouvelle est lancée. Le ciment commence à prendre. Nous constatons notre complémentarité dans nos actions sans impact sur notre fiscalité. » Parmi les projets 2019, on note l'acquisition de matériel pour le service technique, l'installation d'un logiciel de gestion des cimetières dans le cadre du marché groupé avec la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.



Virginie Dugast, maire déléguée de Chenillé, Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champeussé, et Guy Cheneau, maire délégué de Champeussé.

La construction d'une passerelle au camping de Chenillé pour accéder au sentier pédestre qui borde la Mayenne, de même que des travaux d'accessibilité de la mairie à la salle des fêtes sont prévus à Chenillé. Et à Champeussé, une dalle en béton sera coulée dans les vestiaires du stade de la Fontaine.

À La Jaille-Yvon, avec une vue privilégiée sur Chenillé-Changé
La maison éclusière du Petit-Chenillé reprend vie en gîte étape

Anne Godard est la nouvelle locataire de la maison éclusière de La Jaille-Yvon. Elle vient d'y créer un gîte pour les touristes de passage, avec une vue idéale sur le village qu'elle a dans le cœur, celui de Chenillé-Changé.

Le lieu n'a plus rien à voir avec ce qu'il était il y a encore quelques mois. Un an après l'appel à projets du département de Maine-et-Loire pour mettre en location quatre de ses maisons éclusières sur le bassin de la Maine, seule celle du Petit-Chenillé, à La Jaille-Yvon, a vu naître un projet (lire encadré ci-dessous).

Ce projet, c'est celui d'Anne Godard, lourdaise femme de 51 ans qui vient de lancer un gîte étape dans l'ancienne maison éclusière qui n'était plus occupée. « Mon mari et moi sommes issus du milieu de l'hôtellerie, et nous avons un pied à terre à La Jaille-Yvon, explique la nouvelle locataire expatlée depuis quinze ans à l'étranger. Je cherchais à revenir en France et ce sont les voisins qui m'ont parlé de cet appel à projets du Département ». En quelques semaines, Anne et son mari ont donc monté un dossier de candidature pour proposer une activité dans ce bâtiment symbolique au bord de la Mayenne. « On voulait proposer quelque chose d'original pour ne pas



La souriante Anne Godard, originaire du coin, voit ce projet comme une nouvelle aventure.

faire un gîte basique et ne pas faire concurrence à ce qui se fait déjà dans le secteur ». C'est de cette manière que l'idée de créer un « refuge rivière » a fait son chemin dans leur esprit.

Compter 19€ par nuit

Après plusieurs mois de travaux et près de 90000€ investis par les locataires et le Département dans la rénovation et l'aménagement de cette bâtisse de 127 m², Anne Godard a accueilli ses premiers clients lors du premier week-end de juillet. Dotée de trois chambres ouvertes et aménagées dans un

esprit d'ortoir, ce gîte d'étape peut proposer un lit pour dix personnes. « On est un peu dans l'esprit d'une auberge de jeunesse. Je suis là le matin et en fin d'après-midi pour préparer les petits-déjeuners et accueillir les voyageurs. Et ils peuvent se retrouver avec d'autres personnes qu'ils ne connaissent pas, ce qui favorise les échanges », détaille Anne en faisant la visite.

Avec des tarifs très abordables, à partir de 19€ par nuit par personne, l'idée reste d'offrir quelque chose d'accessible à des vacanciers de passage sur la Mayenne, La Vilo Flancoette ou même des pèlerins qui pas-

seraient dans le secteur ». Sans oublier que cette maison éclusière de 1852 donne une vue imprenable sur le village de charme de Chenillé-Changé (commune déléguée de Chenillé-Champeussé). « Et pour moi, avoir Chenillé en face, c'est vraiment l'idéal », glisse Anne, tout sourire, puisque sa mère en est originaire.

Pratique - Mars rivière, éclusé du Petit-Chenillé, à La Jaille-Yvon. Contact : 07 60 73 15 99 ou par mail à contact@mars.homes. Plus d'informations sur le site web www.mars.homes

Alexandre De Silva

CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ

Une commune qui se construit solidement

La commune nouvelle de Chenillé-Champtoussé est en place depuis trois ans et Jean-Pierre Bouvet, son maire, en a parlé en ces mots : « Le ciment qui commence à prendre » avec Virginie Dugast et Guy Chesneau, respectivement maires délégués de Chenillé et Champtoussé. Jean-Pierre Bouvet a présenté ses vœux à la population des deux sites, réunie samedi 12 janvier, à 19h30, dans la salle communale de Chenillé.



Virginie Dugast, Jean-Pierre Bouvet et Guy Chesneau.

« Ces trois années écoulées montrent notre complémentarité dans nos actions, sans impact pour notre fiscalité », a déclaré Jean-Pierre Bouvet, après avoir eu une forte pensée pour René Bouin, dont la disparition aura marqué l'année 2018. Au regard du climat morose, il a dit la « nécessité de la communication et de la participation

de chacun pour le bien-être de tous »

Des travaux d'accessibilité

Par ailleurs, les réalisations

de l'année, montrent, selon l'élu, la vitalité de la commune : l'accessibilité de la mairie, le mini-stade, l'aménagement paysager rue du Lavoisier à Champtoussé, la

réfection du portail du cimé-

tière de Chenillé... Le grand point d'orgue évoqué à cette cérémonie a été le finissage qui « rend la vie plus belle » selon Virginie Dugast, dont c'était les premières voix dans son nouveau statut. Guy Chesneau a approuvé et a évoqué la seconde phase de Champtoussé qui est très « prometteuse » ! Les projets pour l'année en cours sont : « Les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle communale, la construction de la passerelle du camping reliant le sentier pédestre sur Chenillé, la réhabilitation d'une dalle en béton dans les vestiaires du terrain de foot du stade, et plus globalement : l'acquisition de matériel pour le service technique et d'un logiciel de gestion des cimetières. »

Les gagnants du concours des Maisons fleuries

Lors des vœux, Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtoussé, et les deux maires délégués, Virginie Dugast et Guy Chesneau, ont procédé à la remise des prix des maisons fleuries dont les nombreux lauréats témoignent de la passion du fleurissement de ces villages de charme, en tant que communes et pour chacun en particulier. « Le fleurissement est un bonus pour les visiteurs de nos villages. Il est en fait lié avec la beauté de nos sites », ont-ils conclu conjointement devant de nombreux habitants et des représentants des pompiers.



Les lauréats des Maisons fleuries et les élus, unis pour la beauté du village.

Palmarès

Maisons avec jardin : Guillemette Dugast, Jacques Bouin à Chenillé et Michel Des-

landes et Jean-Loup Barreau à Champtoussé.

Fenêtres et murs : Madeleine Bourin et Réginald Birmingham à Chenillé et Géraldine Lannuzel à Champtoussé.

Maisons en campagne : Hervé du Portavice et Jean-Paul Duval à Chenillé et Jacques de Beleriet et Eric de Vaulbault à Champtoussé.

Fermes fleuries : Char-

loup. **Immeuble collectif :** Résidence Saint-Joseph. **Commerces :** La Table du Meunier, Les Foulottes du Moulin.

Laurence Sauques est passée dans le JT de 13h de TF1 avec SOS Villages

La belle histoire du Petit Café va-t-elle s'arrêter ?

Le Petit Café de Chenillé-Changé, c'est plus qu'un simple café-épicerie. C'est un lieu de vie. La gérante, Laurence Sauques cherche un repreneur déjà depuis un an. Son café a été présenté dans le JT de 13h de TF1, dans le cadre de l'initiative SOS Village. Un « coup de pub » qui permettra peut-être de sauver le lieu ?

« Je ne se prend pas la tête », glisse Laurence, attablée à quelques pas de l'entrée. « Les clients sont aujourd'hui devenus des amis, il y a une belle amitié qui s'est créée avec les personnes du village et des environs. »

Il est temps de tourner la page de cette histoire

Même si cette maman de 50 ans se sent toujours aussi bien dans son Petit Café, dans cette petite cité de caractère et village de charme qu'est Chenillé-Changé, il est temps pour Laurence de tourner la page. Elle cumule plusieurs soucis de santé qui l'obligent à « lever le pied ». Je sens bien qu'il faut que je me repose. Et un repos qui semble bien mérité. Depuis son arrivée il

y a treize ans, elle fait tourner la boutique, toute seule. « Pour les saisons, je pouvais compter sur l'aide de mon fils qui a aujourd'hui 18 ans, mais sinon je m'organise. » C'est une affaire rodée pour Laurence. Gérer la terrasse d'une cinquantaine de personnes l'été, le bar, l'accueil du camping de la commune, avec une ouverture sept jours sur sept aux mois de juillet et août semble être du gâteau pour elle. Du moins, ça l'était. Cela devient compliqué de suivre la cadence.

« Il y a plein de choses à faire ici ! »

C'est pour cette raison que « j'ai pris la décision de vendre. J'ai mis l'annonce il y a déjà un an ; mais ça m'a pris un an de plus avant pour me décider ». Et un an de plus pour surtout parvenir à franchir le pas et annoncer la nouvelle. « Au départ, il ne me paraissait pas vraiment si sérieux, je les faisais marcher. Mais ensuite ils ont compris, raconte Laurence. J'ai eu beaucoup de mal à leur dire, ils font partie de ma vie. On se connaît tous. On connaît les histoires de chacun, on voit les enfants grandir, on les voit se marier, etc. » Si Laurence garde le sourire et sa bonne humeur communicative, on sent qu'il est



À droite, c'est Laurence, celle qui fait vivre le Petit Café de Chenillé-Changé depuis treize ans.

temps pour elle de lâcher prise. Et elle aussi le répète ; ce qui ne l'empêche pourtant pas de dire « que je ne lâcherai pas sans avoir trouvé de repreneur... ». Parce que ce Petit Café, dont elle a refait la décoration et l'aménagement il y a quatre ans, « c'est mon deuxième bébé ». Et l'idée de voir son petit village de caractères perdre son unique bistrot, cela semble inconcevable pour Laurence. D'autant plus qu'on y trouve aussi un coin épicerie, avec dépôt de pain, un peu de quincaillerie, les cartes de pêche, les journaux... Aujourd'hui, le fonds de

commerce est affiché au prix de 90 000 € (la commune est propriétaire des murs, sauf d'une partie du terrain, et possède la licence 4). En lâchant peu à peu du lest, la gérante attend donc avec impatience l'arrivée de repreneurs : « J'aimerais que ce soit des jeunes, c'est plus énergique, plaisante-elle. Il y a plein de choses à faire ici, ça tourne bien ! » L'extension du café créée il y a quatre ans permet de servir une cinquantaine de couverts en intérieur, la cuisine a été installée lors de la rénovation, il y a une cuisine d'été en extérieur, etc.

Et les promeneurs et touristes ne manquent pas à Chenillé. Un beau condensé permet d'attraper du monde pendant « une saison qui dure six mois de l'année : le chemin de halage le long de la Mayenne, le Domaine des Rues, le Domaine du Moulin, la location de bateaux, les bateaux privés qui passent dans le secteur, etc. »

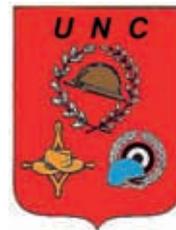
Pratique - Le Petit Café, dans le bourg de Chenillé-Changé (Chenillé-Champtoussé). Contact : 02 41 60 32 68.

Alexandre Da Silva

Sur TF1 dans SOS Villages

Depuis le mois de septembre, Laurence Sauques a mis une chronique en ligne sur le site Internet www.sosvillages.fr. La chaîne de télévision TF1 a lancé cette initiative en vue de soutenir le commerce de proximité. Cette opération de solidarité consiste à mettre en relation commerçants ou artisans avec des repreneurs potentiels. Laurence a ainsi été contactée par une équipe de TF1 il y a quelques jours et une équipe de télévision est ensuite venue tourner quelques images dans son café. Des images qui ont été diffusées dans le SOS Villages du JT de 13h de vendredi 28 décembre 2018 (la vidéo est à revoir sur notre site Internet www.hautanjou.com).

UNION DES COMBATTANTS DE CHAMPTEUSSÉ SUR BACONNE



La section se porte bien :

Cette année nous comptons l'adhésion de 3 nouveaux adhérents sympatisants parmi nous.

Comme chaque année nous sommes allés au congrès départemental de l' U.N.C. à Saint-Georges des Gardes, 65 drapeaux était présent à la cérémonie.

Pour la première fois nous avons honoré les soldats de CHENILLÉ-CHANGÉ morts pour la France le 8 Mai 2019 (dommage que nous n'étions pas très nombreux pour cette belle cérémonie).



Sortie conviviale :

Cette année nous sommes allés visiter la ville de CHINON : le matin nous avons parcourus accompagné d' un guide " la Vieille Ville", puis vint le moment du déjeuner à 13h00 suivi à 15h00 de la visite guidée de la Forteresse Royale de Chinon.



Anciens Combattants ou Sympatisants :

Vous êtes tous invités aux sorties conviviales en liaison avec les communes voisines du canton de Châteauneuf sur Sarthes comprenant 14 communes.

Toute personne intéressée par notre association peu s'inscrire, et participer en tant qu'Anciens Combattants, Sympatisants ou soldats de France :

Pierre VIELLE : 02 41 42 07 51

Marc DERENNES : 02 41 96 87 60

Dates à retenir : 8 Mai 2020 à CHENILLÉ-CHANGÉ.

11 Novembre 2020 à CHAMPTEUSSÉ / BACONNE.

Ces cérémonies sont ouvertes à tous les habitants de CHENILLÉ/CHAMPTEUSSÉ.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Dimanche 10 Novembre a eu lieu la cérémonie commémorative du 11 Novembre 1918, en présence du Maire, des Maires délégués mais aussi de Maires de communes limitrophes, accompagnés de leurs porte-drapeaux.



Après la messe célébrée en l'église St Martin de Vertou de Champteussé sur Baconne et une brève présentation des drapeaux devant un parterre d'anciens combattants et d'élus, le cortège d'une cinquantaine de participants s'est rendu au Monuments aux Morts au son de la musique de trois musiciens de la Fanfare Candéenne, pour la montée des couleurs, les allocutions du Maire et du Président de l'association locale de l'UNC-AFN et de l'appel des Morts pour la France de Champteussé sur Baconne et de Chenillé-Changé auquel fut aussi ajouté l'appel des soldats Morts pour la France, cette année, dans les conflits à l'étranger.



Après cette cérémonie, tous se sont retrouvés à la salle de la Grange aux Dîmes pour partager ensemble le verre de l'amitié.





En ce début de saison, le club d'Anjou Baconne FC compte un peu plus de 130 licenciés, effectifs qui baisse d'année en année. Nous avons deux équipes seniors évoluant respectivement en troisième division pour l'équipe première, et cinquième division pour l'équipes B.

Les entraînements sont assurés par Elvis Djake . L'objectif est d'obtenir le maintien pour l'équipe A et la montée pour l'équipe B descendu en fin de saison dernière.

Les résultats sont pour le moment satisfaisant puisque l'équipe A, après s'être incliné aux tirs aux buts au 1er tour en coupe de France, est toujours qualifié pour la coupe des Pays de Loire dont c'est le 4eme tour et a obtenu une victoire pour deux défaites en championnat. L'équipe B a également des résultats encourageant pour la suite de la saison.

Pour les jeunes, nous possédons des équipes dans les catégories U7 à U17. Ronan Pagerie, Elvis Djake et Ludovic Bain, nos trois éducateurs diplômés assurent les entraînements tous les mercredis de 17h30 à 19h00 pour les U13, de 19h à 20h30 pour les U15 et les jeudis soir de 18h00 à 19h30 pour les U7-U9-U11. Nos équipes jeunes sont en groupement avec le club de Marigné.

Nous sommes à la recherche d'un ou plusieurs arbitres officiels. Nous remercions Thierry Lesseure qui a officié pour le club plusieurs années et qui a décidé d'arrêter cette saison. Nous remercions également Gilbert Gendry, dirigeant et arbitre bénévole, pour ces longues années passées aux bords des terrains de football, qui a également cesser ses fonctions en fin de saison dernière.

Afin d'assurer la pérennité de notre association, nous organisons plusieurs manifestations :

Un loto le 01/11/19 à Chateauneuf, un concours de belote le 22/11/19 à Thorigné, tombola, soirée omelette /galette le 08/02/20 à Champteussé et notre soirée dansante le 29/02/20 au Lion d'Angers, ainsi que le tournoi jeune 11/04/20 n'hésitez à venir nous rejoindre.

Le bureau

Président :	Cottin Yannick	06.85.29.94.91	yanncottin49@gmail.com
Vices-présidents :	Houdin Gérard, Houdin Sébastien, Touret Thierry		
Trésorier :	Brouquier Jean-Paul		
Adjoint :	Doussin Alain		
Secrétaire :	Houdin Nicole		
Adjoint :	Albert Florian		

Contact: anjoubaconne.foot@orange.fr



DÉTENTE & LOISIRS

L'association « DÉTENTE & LOISIRS » vous accueille chaleureusement.

LA GYM

Chaque lundi durant les périodes scolaires, nous vous donnons rendez-vous à la salle communale de CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE pour pratiquer ensemble une gymnastique d'entretien, de 19h45 à 20h45.

Autour de Nadine : ABDO-FESSIERS - RENFORCEMENT MUSCULAIRE – CORDE A SAUTER - STEP – CARDIO - ASSOUPPLISSEMENTS - RELAXATION

Nous promettons des bons moments, qui font du bien au corps et à l'esprit, sans compétition, en toute simplicité, dans la bonne humeur.

Comme chaque année, une séance découverte est généreusement proposée à toutes celles et tous ceux qui aimeraient venir nous rencontrer le temps d'un entraînement.

Alors ... Venez nous rendre visite !



LES ATELIERS CRÉATIFS

Ouverts à tout le monde, les mercredis après-midi sont l'occasion de se réunir autour de nombreux thèmes qui jalonnent l'année. Notre but reste l'échange des connaissances et le partage des Savoir-Faire. Les thèmes sont choisis ensemble, et varient en fonction des envies.

Au programme : ORIGAMI – COUTURE CRÉATIVE – TRICOT – PEINTURE – DÉCORATION – Etc...



Le projet d'embellissement évoqué lors du dernier bulletin a vu le jour en mars et a révélé l'installation sur la vanne de l'étang de deux pêcheurs aux regards malicieux qui semblent bavarder en taquinant le poisson. Pourtant... Aucune chance de le vider !!!

Réalisés en pot de terre, peints et décorés à la main, ils sont nés après plusieurs mois de réflexion, de recherches, de rencontres, d'échanges et de temps.

Nous sommes par ailleurs très heureuses de vous présenter nos dernières créations qui sont venues clôturer notre saison :

COUTURE : POUPÉES ESSUI-MAIN EN ÉPONGE

ORIGAMI : VASES FLEURIS



Et pour nous contacter :

Laurence MONTAILLÉ, Présidente

06-29-53-91-78

Lucette VIGNAIS, Trésorière

06-37-30-59-52

Cécile CHESNEAU, Secrétaire

06-68-11-86-87

ANJOU CHAMPEUSSÉ DARTS CLUB

L'association ACDC a lancé le 17 septembre dernier, sa 7ème saison de fléchettes électroniques au Bar Les Dîmes de Champteussé.

Toujours aussi motivés et passionnés, les 7 membres de l'association, épaulés par la SARL Vivien, Les Vergers du Cormier et Le Manhattan, vous proposent encore cette année de venir participer à leurs manifestations du **7 Février 2020 : concours de belote** et du **29 Mai 2020 : concours de palets sur plomb**. Comme tous les ans les bénéficiaires permettront aux joueurs de participer aux championnats de France en juin 2020 et peut-être remporter, comme à plusieurs reprises déjà, un titre de champion(ne) !



COMITÉ DE LOISIRS

Les membres du Comité de loisirs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

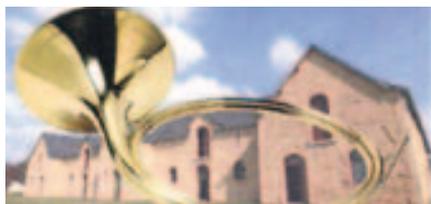
Le comité vous remercie de votre participation et de votre aide pour les différentes manifestations qui ont eu lieu en 2019, et espère, vous retrouver encore plus nombreux en 2020 pour des moments très conviviaux.

LES DATES À RETENIR POUR L'ANNEE 2020 :

- L'arbre de Noël : DIMANCHE 12 JANVIER 2020 à 15h à la salle des fêtes de Champteussé.
- L'Assemblée Générale : VENDREDI 21 FEVRIER 2020 à 15h à la salle des fêtes de Champteussé.
- Soirée Carnaval : SAMEDI 14 MARS 2020 à partir de 20h à la salle des fêtes de Champteussé.
- Le concours de pêche et le pique-nique champêtre du village : SAMEDI 20 JUIN 2020 à partir de 9h à l'étang communal (inscription à partir de 8h pour le concours de pêche).
- La soirée plein air : SAMEDI 25 JUILLET 2020 à partir de 20h à la salle des fêtes de Champteussé.

N'OUBLIEZ PAS, NOUS COMPTONS SUR VOUS LORS DE CES MANIFESTATIONS, AFIN DE PERMETTRE AU COMITE DE METTRE EN PLACE L'ARBRE DE NOËL AINSI QUE DE NOUVELLES MANIFESTATIONS, POUR LE BONHEUR DES ENFANTS ET DES FAMILLES !

Le comité est toujours prêt à accueillir de nouveaux bénévoles, qui seront les bienvenues pour nous aider lors de toutes ces manifestations, ainsi que d'apporter de nouvelles idées pour tous, qui permettent d'animer notre commune grâce à des moments très conviviaux !



LES TROMPES DU DOMAINE DES RUES

Les sonneurs peuvent animer les fêtes de familles, mariages, kermesses et autres .

Contacts : 06 23 83 53 40 - Courriel : cl.robin3@neuf.fr

Contacts : 07 86 93 7105 - Courriel : prodhomme.jean-claude@wanadoo.fr



DOMAINE DES RUES

Depuis une dizaine d'années, le Domaine des Rues organise son marché de Noël, le dernier week-end de Novembre. Durant ces deux jours intenses, les artisans d'art ou de bouche ont accueilli les visiteurs venus aussi nombreux cette année encore. Ils ont tous manifesté leur satisfaction liée aussi bien à la fréquentation qu'à l'ambiance et aux réactions positives des visiteurs qui ont pu découvrir un artisanat d'art de qualité, des produits du terroir authentiques et naturels et participer à toute une kyrielle d'animations.

Le Dimanche, le Père Noël s'est invité à la fête mais s'est trouvé vite débordé par une multitude de sollicitations, entre les promenades en calèche, les photos avec les enfants et la traditionnelle distribution de bonbons. Il est reparti avec dans le cœur le doux souvenir de la Fée de l'Hiver du conte des Rues.





VILLAGES DE CHARME



Comme chaque année, la traditionnelle fête des Villages de Charme permet de découvrir le patrimoine de l'un des Villages de l'association.

Le 31 Août 2019, par une très belle journée ensoleillée, les villages de BOCE et de VIEIL BAUGE de BAUGE EN ANJOU se sont associés pour organiser cette magnifique fête qui fut couronnée d'un franc succès et où la commune de Chenillé-Champteussé était fortement représentée avec 35 participants. De nombreuses animations étaient proposées avec des expositions (Véhicules miniatures, cafetières, photos...). Emmenés par le club des vieilles voitures de Baugé, les participants ont pris part aux visites commentées des deux églises et ont pu découvrir deux entreprises : le miel d'Anjou chez Thomas Freslon et l'ornemaniste Stéphane Auder. En 2020, cette fête sera suspendue en raison des prochaines élections municipales et du renouvellement des membres de l'association.

Souhaitons donc, la retrouver en 2021 avec pourquoi pas, de nouveaux villages qui désireraient rejoindre l'association.



Le label « Villages de Charme »

Depuis les vallées de la Mayenne et de la Sarthe jusqu'aux vallons du Layon en passant par les forêts du Baugeois et la douceur du Saumurois, ce label « Villages de Charme » répond à une charte qui revendique une densité représentative de patrimoine, une mise en valeur de ce charme et de cet art de vivre des Pays de Loire.



COMPTAGE DES LIÈVRES

Rendez-vous les Mardi 12 et 19 Février 2019 à 20 heures 30 au stade pour un circuit d'1 heure 30 environ où l'on pourra répertorier les lièvres mais aussi observer plusieurs espèces de gibier.

Ce comptage est ouvert à tous et particulièrement intéressant pour les enfants.

Jean-Marie LAURENCEAU

CARTES DE PÊCHE à l'étang communal

Ouverture de la pêche du 1er avril au 30 novembre de chaque année,
en vente au Bar Restaurant « Les Dîmes ».

TARIFS :

	Journée	Année
Adultes	2 €	16 €
Enfants (- 14 ans)	1 €	8 €

- 3 lignes maximum par pêcheur
- Pêche aux engins (nasses et carrelets) interdite
- 1 ligne pour pêche au vif ou au leurre autorisée par pêcheur



PROTÉGEONS NOS RÉSEAUX

Les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales sont fragiles et sensibles. Le moindre incident engendre des coûts d'entretien importants avec l'intervention d'entreprises spécialisées (passage caméra, hydrocureuse...). Pour preuve, cet été, lors des travaux préparatoires de changement des canalisations, rue du Pileri, un désordre important a été constaté en aval hors du périmètre d'intervention. La caméra a détecté qu'une entrée de buse était quasiment obstruée par un bloc. Il s'agissait en l'espèce d'un aggloméra de laitance de ciment déversé dans le réseau.



Les lingettes quelles qu'elles soient sont « les bêtes noires » des réseaux d'assainissement et notamment des pompes de refoulement dans lesquelles elles bloquent les couteaux entraînant ainsi une surchauffe des moteurs et grillent les bobines

Merci d'être vigilents

ANJOU NUMÉRIQUE

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Elaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique

Les riverains ont l'obligation d'entretenir arbres et haies afin de garantir un bon dégagement des câbles téléphoniques et permettre que le déploiement de la fibre en aérien se fasse dans de bonnes conditions.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, les entreprises sont confrontées à des difficultés pour déployer les câbles en aérien. Ces problématiques sont souvent liées aux contraintes d'élagages des arbres/arbustes qui atteignent la hauteur des câbles téléphoniques.

Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champs, chemin privé) afin de s'assurer que des câbles téléphoniques ont un passage parfaitement dégagé.

Les communes qui ont la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, ont la capacité de mettre en demeure les particulier qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux :

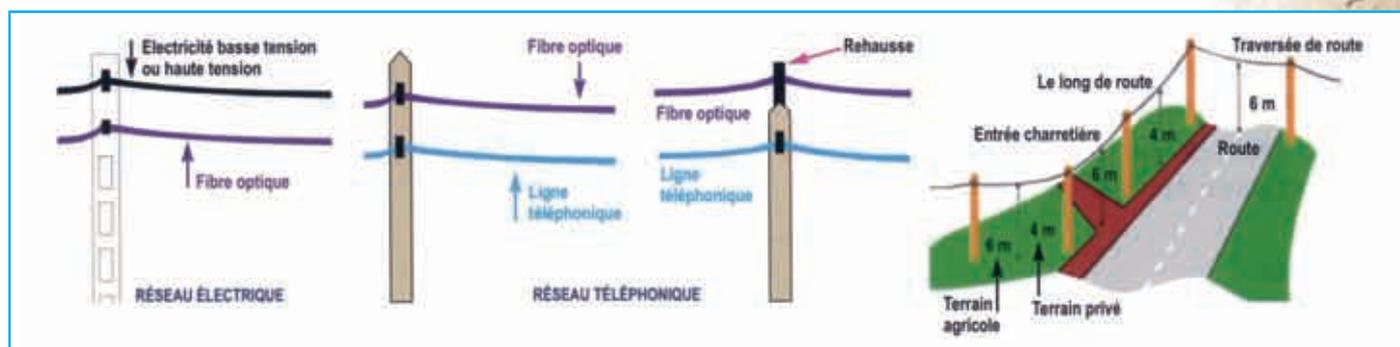
En souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange, de Melis@ et des collectivités,

En aérien, avec l'utilisation principalement des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou plus rarement des poteaux béton ou bois gérés par Enédis, supportant le réseau électrique basse tension.

Pourquoi faut-il élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches, une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à Orange, identifiables par une étiquette bleue posée sur le poteau, la fibre optique sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans rehausse selon la configuration.*

Dans le cas des supports gérés par Enédis, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



Qui doit élaguer ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 07 Octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain,

du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'égavage. L'égavage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

Il convient cependant d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

- Qu'aucun travail d'égavage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'Enedis (à saisir en adressant l'imprimé CERFA n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, Enedis est en charge de l'égavage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.

- Qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

Quelles sont les distances à respecter ?

- L'égavage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix, il doit respecter une gestion durable des haies qui occupent des fonctions importantes pour l'agriculture, les paysages et la biodiversité.

- Ces travaux sont à réaliser de septembre à mars pour travailler en période de sève descendante et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

Il vous est rappelé que :

- Aucun travail d'égavage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'Enedis (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n° 90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Dans la majorité des cas, Enedis assure lui-même l'égavage, il est donc nécessaire de se rapprocher de ce dernier pour définir les modalités de sa réalisations.

- Pour des raisons de sécurité, liées notamment à l'état de conservation de la ligne, il est formellement interdit de monter sur tous types de poteaux, quel que soit le réseau. Les travaux en hauteur doivent être exécutés avec des moyens d'accès adaptés (nacelle, échafaudage...). Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit, une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre son fonctionnement est puni d'une amende de 1 500 euros par câble endommagé (Article 65 du Code des postes et télécommunications électroniques).

Le déploiement de la fibre optique est attendu par tous et chacun peut contribuer à la réussite de ce projet. Un défaut d'égavage peut repousser ou empêcher la mise en place de la fibre. Il est donc nécessaire d'anticiper plusieurs mois à l'avance, l'égavage par rapport au planning d'arrivée de la fibre (disponible sur le site www.anjou-fibre.fr ou www.anjou-numerique.fr) sans attendre le démarrage le démarrage des travaux de déploiement sur la commune.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur le déploiement de la fibre ou sur l'égavage, vous pouvez contacter le Syndicat Anjou Numérique à l'adresse contact@anjou-numerique.fr

Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

- Ligne téléphonique cuivre: 1 m en hauteur, 0,5 m en largeur.
- Domaine public / Domaine privé: 1 m en hauteur, 0,5 m en largeur.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

- Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts: 2 m en hauteur, 3 m en largeur.
- Lignes isolées basse tension (BT) - 230/400 volts: 1 m en hauteur, 3 m en largeur.

A DÉFAUT D'ÉGAVAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.
La commune doit inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un égavage respectueux.

Informations du SISTO



RECYCLEZ VOS MEUBLES USAGÉS EN DÉCHÈTERIES

Vous avez des meubles usagés à jeter (table, chaise, placard, matelas, ...) ? Déposez-les à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné ou du Lion d'Angers, ils y seront recyclés !

Astuce : Démontez vos meubles avant de les apporter, vous gagnerez de la place lors de vos transports. Les bennes dédiées en déchèteries seront également optimisées.

Où déposer les meubles usagés ?

Déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné
ZA de l'Ebeaupinière
Rue de l'Echelette
49500 SAINTE GEMMES D'ANDIGNE

Déchèterie du Lion d'Angers
ZA de la Sablonnière
Route de Montreuil sur Maine
49220 LE LION D'ANGERS

La carte d'accès déchèterie vous permet d'accéder aux 3 déchèteries du SISTO, sans limitation du nombre de passage. Plus d'informations sur www.sisto.fr.

Si vos meubles sont en bon état, ayez le réflexe « réemploi » : revendez-les ou faites en don aux associations tel que l'Arbre Vert à Segré et au Lion d'Angers.



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES



Tout dépôt de déchets au pied des conteneurs est interdit, de quelque nature qu'ils soient. Les contrevenants encourent jusqu'à 1500 € d'amende et confiscation de leur véhicule, conformément aux articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code Pénal.

Le nettoyage des dépôts sauvages coûte environ 60 000 € par an, soit environ 4,30 € par foyer et par an.

(Données SISTO 2018. N'inclut pas le coût pour les communes).

NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE, PENSEZ À VOUS SIGNALER

Si vous venez d'emménager sur la commune, pensez à vous signaler auprès du SISTO. Nous vous livrerons ainsi un bac pour la collecte de vos ordures ménagères, ainsi qu'une carte d'accès en déchèteries pour le dépôt de vos déchets encombrants et dangereux en déchèteries.

Comme pour l'eau ou l'électricité, adoptons le réflexe déchet !

Signalez-nous vos changements d'adresse (emménagement et déménagement) ou de situation familiale :

- par téléphone au 02 41 92 52 72
- par mail à contact@sisto.fr
- par internet sur www.sisto.fr



N'oubliez pas de rentrer vos bacs ordures ménagères après la collecte

Informations du SISTO



LE RÉFLEXE DÉCHÈTERIE POUR LES PETITS DÉCHETS DANGEREUX

Piles, cartouches d'encre, radiographies, ampoules, ... mais également petits appareils électriques, contiennent des matériaux qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas triés correctement. Déposez-les en déchèterie.



LES CARTONS BRUNS SE TRIENT EN DÉCHÈTERIE

Les cartons bruns (type colis) sont à déposer directement en déchèterie. Pensez à bien les aplatir.

Pour rappel, tout dépôt de déchet au pied des conteneurs de tri, dont celui de cartons, est considéré comme dépôt sauvage. Formellement interdit par la loi (articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code Pénal), les auteurs de dépôts sauvages sont passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.



« Pourquoi ne puis-je pas déposer mes cartons bruns dans le conteneur jaune ? »

Les cartonnettes d'emballages (matière fine) et les cartons bruns (matière épaisse) ne suivent pas les mêmes filières de recyclage. Il est donc nécessaire de bien les trier séparément.



POUR TOUTE QUESTION SUR VOS DÉCHETS

Vous souhaitez signaler un changement d'adresse, connaître les heures d'ouverture des déchèteries, localiser le point tri le plus proche de chez vous, trouver des astuces pour réduire vos déchets ou encore régler votre facture en ligne ? Consulter le site internet du SISTO www.sisto.fr.



LE CIMETIÈRE

Conformément à la réglementation, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. Respectueuse du cadre naturel et de la biodiversité, la commune met en œuvre un plan de gestion différenciée. Dans les cimetières, plus aucun désherbant chimique n'est utilisé. Pour limiter les mauvaises herbes, il a été mis en place de nouvelles techniques. Un certain nombre d'allées entre les tombes ont été fleuries et les allées centrales enherbées. L'aménagement de ces allées va se poursuivre par un plan pluriannuel de plantations.

Ces allées centrales des cimetières sont en chaussée végétale. Il s'agit d'un revêtement minéral végétalisé résistant aux passages des usagers. Cette surface laisse l'eau s'infiltrer sans créer de boue (absence de terre), le semis est constitué de graines adaptées à ces conditions extrêmes et sélectionnées pour leur faible développement (entretien limité).

Des allées 100 % ECOLOGIQUES

- Ces allées participent elles aussi à l'écologie du site :
- Entretien limité
- Evite l'utilisation de produits phytosanitaires
- Surface perméable
- Filtration de l'eau
- Laisse s'exprimer la biodiversité



LA NATURE DANS NOS CIMETIÈRES

L'ÉVOLUTION VERS UN ENTRETIEN DES CIMETIÈRES SANS PESTICIDE PERMET D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Pour supprimer l'utilisation des produits chimiques et préserver l'environnement, la ville choisit des méthodes d'entretien alternatives et durables. Le retour de la nature par l'implantation de mélanges fleuries, participe à la protection des ressources en eau, du personnel de la ville et des citoyens. Ce nouveau mode de gestion favorise la réapparition de la flore spontanée en créant un réservoir de biodiversité. Ce lieu de mémoire devient un lieu de vie pour la nature sans nuire aux exigences de recueillement.



LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE POUR VOUS
À SUPPRIMER L'USAGE DES PESTICIDES.
EN ACCEPTANT CES NOUVELLES PRATIQUES,
VOUS NOUS AIDEZ À PROTÉGER LA QUALITÉ
DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

NOVA-FLORE 
ÉCOLOGIE URBAINE

#2 - BULLETIN DU PLAN CLIMAT DU PAYS DE L'ANJOU BLEU

Plan Climat, à nous de jouer !

Construire
une réponse
collective,

riche des contributions
de chacune et chacun
face au changement
climatique sur
notre territoire.

Une chance pour demain !

L'alerte canicule sur le département du Maine et Loire fin juin nous rappelle que les premiers effets du changement climatique sont aujourd'hui déjà visibles et ce à toutes les échelles. Il est prévu que les épisodes de canicules se multiplient et deviennent plus intenses.

En Pays de la Loire, le réchauffement de la température de l'air se poursuit de 0,8 à 1,4°C d'ici 2030. Le Maine-et-Loire a connu un record de température le 23 juillet dernier avec plus de 39 degrés enregistrés. Le Pays de l'Anjou bleu, comme les autres territoires, est vulnérable face au changement climatique et va faire face à des conséquences locales comme la multiplication des épisodes de sécheresse ou encore les tensions sur la ressource en eau. **Ainsi, le Pays de l'Anjou bleu a choisi de passer à l'action en prenant sa part de responsabilité. C'est dans cette optique qu'a été lancée une démarche de concertation dédiée sur le Plan Climat.** Agriculteurs, entreprises, restaurateurs, associations locales, habitants, élus, tous ont été invités à réfléchir à l'avenir du territoire pour lutter et s'adapter au changement climatique, à travers des ateliers et des questionnaires en ligne.

Ces échanges ont permis de construire la stratégie du Plan Climat, c'est-à-dire les axes prioritaires pour le Pays de l'Anjou bleu. C'est ce que nous souhaitons vous présenter ici. Il s'agit de construire une réponse collective, riche des contributions de chacune et chacun face au changement climatique sur notre territoire.

Pour la prochaine étape, l'objectif sera de définir le plan d'actions à mettre en place en fonction des priorités définies. Celui-ci sera non seulement un moyen pour dynamiser le territoire mais également un support d'échanges et de bonnes pratiques afin d'atteindre les objectifs fixés. De nombreuses initiatives existent déjà localement et vous nous les avez partagées : AMAP, marché bio, collectifs d'habitants, boutiques associatives, repair café ; l'objectif est maintenant de renforcer ces leviers d'actions existants et identifiés.



Retour sur la démarche de concertation

145 retours via le questionnaire mis en ligne, 42 participants lors des deux réunions organisées sur chaque territoire pour le grand public, 46 élus lors du séminaire élus et 32 participants lors du premier atelier thématique agriculture et alimentation : ce sont les principaux chiffres de la participation sur la démarche Plan Climat !

Ces différentes rencontres ont permis d'échanger ensemble sur les priorités d'actions à mettre en place localement pour lutter contre le changement climatique. Parmi les idées sollicitées, on retrouve par exemple l'approvisionnement de cantines en produits 100% bio et locaux, le développement des haies bocagères ou encore la mise en place d'aides incitatives pour le vélo. Toutes ces contributions viennent nourrir les axes stratégiques et viendront alimenter le plan d'actions concret à mettre en œuvre.



Vous souhaitez en savoir plus et retrouver la synthèse de ces rencontres ?

Rendez-vous sur www.anjoubleu.com/actualites/plan-climat-a-nous-de-jouer

Crédit photo : iStock - Flatboom - Conception - Agence Tact - Création : www.emptahledesign.com

Calendrier & prochaines étapes



La feuille de route se dessine

Axe 1 : Faire de la transition énergétique, un moteur de développement économique territorial

Objectifs :

- ✓ Faire vivre à travers le Plan Climat une ambition politique forte de transition écologique
- ✓ Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
- ✓ Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales
- ✓ Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire
- ✓ Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs du territoire à travers un soutien politique aux initiatives locales de transition



57%

des consommations d'énergies au sein du secteur résidentiel du territoire sont utilisées notamment de l'isolation des bâtiments et du mode de chauffage.

Par exemple, les logements avec des foyers ouverts ou des chauffages au fioul sont particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

« Une isolation optimum pour toutes les habitations nouvelles et anciennes »
Idée d'un participant

Les différents temps de rencontres et d'échanges ont permis de déterminer les 4 axes thématiques du Plan Climat. Il s'agit d'enjeux majeurs qui restent encore à décliner en actions concrètes.

Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

Objectifs :

- ✓ Assurer un usage raisonné de la ressource en eau et préserver sa qualité
- ✓ Aménager des centres-bourgs agréables et dynamiques
- ✓ Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la diversité du Pays de l'Anjou bleu
- ✓ Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires associés aux changements climatiques

« Financer les plantations et l'entretien des surfaces de stockage carbone »
Idée d'un participant



Maintenir et renforcer la Trame Verte et Bleue

Le changement climatique a également des effets sur la biodiversité du territoire.

Les espèces réagissent et se répartissent différemment sur le territoire. Il est donc d'autant plus important de **maintenir et renforcer ces corridors** **permettre à la faune de se déplacer et constituer des réservoirs de biodiversité.**

Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durables

CO₂ 7%

du dioxyde de carbone est stocké chaque année, à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu*. Néanmoins, c'est un levier fort et non négligeable : les forêts qui représentent 4% de la surface du territoire absorbent déjà 9% du carbone. Pour augmenter cette capacité, il est possible de :

- Protéger les milieux naturels
- Favoriser la gestion durable des haies bocagères
- Limiter l'imperméabilisation des sols

Le dioxyde de carbone est l'un des principaux gaz à effet de serre qui participe au réchauffement climatique. Or, le sol est capable de stocker du carbone. Cette capacité de stockage varie en fonction de son utilisation.

* En 2014.

Objectifs :

- ✓ Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire
- ✓ Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone
- ✓ Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses
- ✓ Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition alimentaire

« Que les produits consommés dans les lieux de restauration publics soient **a minima français ou angevin.** »
Idée d'un participant

Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

Objectifs :

- ✓ Aménager pour soutenir les mobilités alternatives
- ✓ Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture
- ✓ Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités

Le transport : premier poste de consommation d'énergie

Il s'agit non seulement de réfléchir à une **nouvelle utilisation de la voiture individuelle mais aussi aux transports routiers.** Celui-ci représente 26% de la consommation issues des transports.

« Promouvoir le rapprochement entre habitat et lieu de travail »
Idée d'un participant

Zoom sur l'alimentation

L'alimentation a un fort impact et ce à toutes les étapes : de la production agricole jusqu'à la consommation des produits en passant par la transformation industrielle et le transport.

A l'échelle nationale, 85% des emballages jetés sont alimentaires. 150 kg d'aliments sont gaspillés par personne chaque année sur l'ensemble de la chaîne de production dont environ 50 kg à la maison. Chacun peut à son échelle réduire son impact climatique via l'alimentation en :

- **Consommer des fruits et légumes locaux et de saison**
- **Évitant les produits transformés et suremballés**
- **Réalisant son propre compost**



PLUVIOMÉTRIE

Commune déléguée de CHENILLÉ-CHANGÉ

PLUVIOMÉTRIE EN MM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	69	123	54	99	19	
Février	54	64	60	59	59	
Mars	39	103	54	114	61	
Avril	54	40	19	76	29	
Mai	67	96	56	42	29	
Juin	30	80	55	143	91	
Juillet	14	8	40	63	11	
Août	83	8	57	40	50	
Septembre	70	39	89	9	48	
Octobre	42	29	30	52	139	
Novembre	50	62	57	145	164	
Décembre	39	21	86	98		
TOTAL	611	673	657	940	700	
Moyenne	50,92	56,08	54,75	78,33	58,33	0,00

Commune déléguée de CHAMPTEUSSÉ SUR BACONNE

PLUVIOMÉTRIE EN MM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	91	107	63	71	45	
Février	50	63	49	52	29	
Mars	36	89	35	111	46	
Avril	16	34	11	67	42	
Mai	100	90	44	42	20	
Juin	34	74	69	109	63	
Juillet	16	12	32	54	8	
Août	62	18	35	32	45	
Septembre	51	28	57	9	37	
Octobre	27	47	23	45	117	
Novembre	52	68	47	143	148	
Décembre	34	16	77	78		
TOTAL	569	646	542	813	600	
Moyenne	47,42	53,83	45,17	67,75	51,20	0,00



FEUX DE PLEIN AIR

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés, ainsi que des déchets dits verts est interdit.

Le brûlage des déchets végétaux secs par les particuliers est réglementé par un arrêté. Il est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage :

- De 11h00 à 15h30 durant les mois de Décembre, Janvier et Février.
- De 10h00 à 16h30 les autres mois (sauf arrêté préfectoral).

Le brûlage est interdit notamment :

- En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.
- En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

Pour en savoir plus : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-a2032.html>

SUBVENTION POUR TRAVAUX DE TOÎTURE ET DE FAÇADE

La commune de CHENILLE-CHAMPTEUSSE accorde aux particuliers qui réalisent des travaux de ravalement et/ou de réfection de toiture à l'intérieur du périmètre classé, une aide financière de 10 % du montant des travaux plafonné à 550 euros.

N'hésitez pas à déposer votre demande accompagnée d'un devis signé. Seules obligations se situer dans le périmètre classé et ne pas avoir commencé les travaux avant votre demande.

Restaurer le bocage des Vallées du Haut-Anjou

AIDES FINANCIÈRES pour vos projets de plantation de HAIES BOCAGÈRES

Les critères d'éligibilité :

- Planter sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou
- Planter des essences locales, minimum 100 mètres linéaires en dehors des zones agglomérées.

Les aides financières :

- Le coût de la fourniture des plants est réduit à 2,6 € mètre linéaire (net de taxe) et subventionné à 50%.
- Les protections contre le gibier et le paillage sont également subventionnées dans la limite de 4,5 € mètre linéaire.

Les délais d'inscription :

- Jusqu'à mi juillet pour une livraison des plants en hiver.

Pour bénéficier des aides :

Contactez l'Association EDEN qui étudiera votre projet sur le terrain, et réalisera le dossier de demande de subvention pour vous.

Association EDEN

l.tertrais@eden49.com

02 41 77 07 59

06 60 89 08 29



Travailler à l'ADMR : pourquoi pas vous ?

L'ADMR recrute et forme en Maine-et-Loire

L'ADMR premier réseau de service à la personne en France.

Et si vous rejoigniez un réseau associatif ayant pour valeurs le respect, l'attention aux autres, la proximité et la solidarité ? Au service des personnes, le métier d'aide à domicile à l'ADMR allie une forte dimension humaine à des compétences techniques.

Poste : intervenant à domicile

> Vous aurez pour mission d'aider à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des familles, pour :

- l'aide à la personne : accompagnement à la toilette, à l'habillage, au lever, au coucher, transfert avec ou sans aides techniques.
- l'entretien du logement et du linge
- l'aide à la préparation et à la prise des repas
- des accompagnements transport
- des gardes d'enfant à domicile



Profil recherché

> Vous justifiez d'une expérience auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap, des familles.

A l'écoute, vous êtes une personne rigoureuse et disponible.

Vous avez un bon relationnel auprès d'un public fragilisé.

Permis B et véhicule personnel indispensable (déplacements indemnisés).

Nous rejoindre, c'est :

- un emploi près de chez vous
- une politique de formation interne encourageant les évolutions
- un psychologue dédié à votre bien-être au travail
- participation financière au temps de déplacement domicile/lieu de travail
- remboursement des frais kilométriques entre les interventions
- salaire selon grille conventionnelle
- mutuelle entreprise
- smartphone mis à disposition

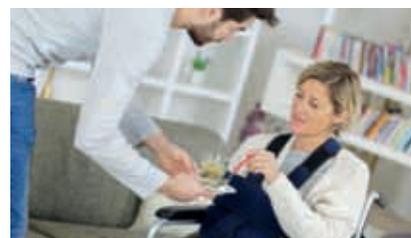


Contacts

recrutement@fed49.admr.org

Tél. : 06 82 49 01 23 / 06 32 64 62 84

Toutes nos offres d'emplois sur
www.49.admr.org



O.P.A.H.



2019-2024

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE HABITAT !



LE PROJET EN 5 ÉTAPES

- 1** Prise de rendez-vous avec Soliha par téléphone et échange lors des permanences sur le projet de réhabilitation.
- 2** Accompagnement des propriétaires et montage du dossier par Soliha.
 - Visite des logements par Soliha pour une évaluation technique : réalisation des diagnostics nécessaires (thermique, dégradation, autonomie)
 - Établissement d'un programme de travaux et d'un plan de financement prévisionnel complet
 - (recherche de toutes les aides à mobiliser)
 - Montage du dossier et demande de subvention auprès de l'ANAH et des autres financeurs
 - Suivi du dossier jusqu'à son solde administratif

Les travaux ne peuvent être lancés qu'une fois le dossier déposé

3 Attribution de la subvention

Le dossier est présenté à la Communauté de communes devant la commission d'attribution qui valide le projet et délivre une notification de subvention.

4 Mise en œuvre des travaux

Soliha s'assurera de la conformité des travaux entre devis et factures.

5 Déblocage des fonds

La subvention est versée au bénéficiaire sur présentation des factures acquittées. Acompte possible sous certaines conditions.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Le cabinet Soliha, mandaté par la Communauté de communes, vous accompagne gratuitement dans vos démarches.

- Assistance et conseils pour votre projet de travaux
- Diagnostic technique de votre logement
- Estimation du coût des travaux et des aides financières
- Montage des dossiers de subventions mobilisables

3 PERMANENCES VOUS ACCUEILLENT :

Pensez à prendre rendez-vous !

Bécon-les-Granits
Site de la Communauté de communes
10 Rue de Cholet
Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30

Le Lion d'Angers
Pôle Santé Social
1 Avenue Philéas Fogg
Le jeudi matin de 9h00 à 12h00

Les Hauts d'Anjou, Commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe
Site de la Communauté de communes
2 Rue des Fontaines
Le mardi matin de 9h00 à 12h00

CONTACT

opah.valleesduhautanjou@soliha.fr
07 78 10 60 08



POUR PLUS D'INFO

www.valleesduhautanjou.fr

OPAH - Vallées du Haut-Anjou



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou lance jusqu'en 2024 deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

UNE OPAH, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Financées par la Communauté de communes, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département, les OPAH ont pour but **d'améliorer la qualité et le confort des logements** afin d'assurer des conditions de vie décentes aux résidents et d'attirer de nouveaux ménages.

Les deux OPAH permettent aux propriétaires occupants et bailleurs d'accéder, **sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés**, à des aides financières pour la réhabilitation de leur habitat.

QUELS SONT LES TYPES DE TRAVAUX CONCERNÉS ?

Les travaux concernés par les aides sont ceux visant à :

- Réduire la consommation énergétique de votre logement.** Isolation (murs, combles, isolation extérieure), chauffage, ventilation...
- Adapter votre logement à votre situation.** Travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie
- Réhabiliter l'ensemble de votre logement.** Votre logement est vacant, très dégradé, en voie de dégradation importante...

À NOTER

Si votre logement est situé dans l'un des centres-bourgs éligibles à l'OPAH-RU vous pouvez bénéficier d'aides majorées.

POURQUOI DEUX DÉMARCHES ?

OPAH généraliste

La première OPAH, lancée le 1er avril 2019, offre des aides sur l'ensemble du territoire.

OPAH Renouvellement Urbain

La seconde OPAH, lancée courant 2019, concerne **uniquement les communes dites « polarités »**, qui feront le choix de s'engager dans un programme de revitalisation de leurs centres-bourgs. Elle donnera lieu à **des aides majorées** pour les logements situés au sein de ces centres-bourgs.

PÉRIMÈTRES DES DEUX OPAH



QUELLES SONT LES CONDITIONS À RESPECTER ?

Vous êtes éligibles aux dispositifs OPAH si :

- Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur du logement concerné
- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous respectez les plafonds de ressources ou les niveaux de loyer de l'Agence Nationale de l'Habitat (www.anah.fr)
- Vous n'avez pas commencé les travaux avant le dépôt du dossier

EXISTE-T-IL DES AIDES COMPLÉMENTAIRES ?

Oui, la Communauté de communes offre des aides complémentaires dans deux cas de figure :

- Vous êtes propriétaire occupant et vous dépassez de 15% les plafonds de ressources de l'ANAH : une subvention représentant jusqu'à 25% du reste à charge des travaux d'amélioration* peut vous être accordée.
- Vous êtes propriétaire d'un logement situé dans le centre-bourg de l'une des communes éligibles à l'OPAH-RU, et vous souhaitez réaliser un ravalement de façade : une aide de 10% du montant des travaux* peut vous être accordée.

* Aides plafonnées

Ma maison de retraite ?

ViaTrajectoire.fr
l'a trouvée pour moi !

PETIT GUIDE INFOS & DÉMARCHES

* (Espace, Résidences autonomie, Unité de soins longue durée, Accueil de jour, Hébergements temporaires...)

Un service financé par **ars** Agence régionale de santé

maine-et-loire.fr
@maine_et_loire | f Département49

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Prenez le temps de comprendre

ViaTrajectoire.fr

Qu'est-ce que c'est ?
Un service public sur internet, déployé en Maine-et-Loire grâce à une collaboration entre le Département, l'ARS Pays-de-la-Loire et le Groupement de coopération sanitaire e-santé Pays-de-la-Loire. L'accès à cette plateforme numérique est gratuit, confidentiel et sécurisé.

Ça sert à quoi ?

- Consulter l'annuaire national des maisons de retraite (Espace Personnes âgées, etc.)
- Choisir votre maison de retraite en ligne
- Déposer sur votre espace personnel des documents administratifs en ligne
- Suivre l'évolution de votre dossier

C'est pour qui ?

- Pour vous, personne âgée, isolée ou à mobilité réduite en maison de retraite - ou pour les personnes désignées par vous et qui peuvent agir en votre nom
» l'espace « personnes âgées »
- Pour votre médecin traitant qui compétent votre dossier médical ou celui de la personne concernée
» l'espace « médecin libéral »
- Pour les établissements qui reçoivent votre dossier et qui agissent en votre nom pour gérer votre demande d'admission
» l'espace « professionnel »

S'inscrire, c'est facile, en 4 étapes

Étape 1
Se connecter sur viatrajectoire.fr

- Cliquer sur l'espace Personnes âgées
- Créer votre dossier d'inscription avec une adresse mail valide

Étape 2
Remplir son dossier

- Compléter les civilités et votre adresse mail
- Créer votre mot de passe
- Créer votre boîte mail
- Renseigner les informations administratives

Étape 3
Renseigner le nom de son médecin traitant

- Indiquer ses coordonnées dans votre dossier
- Prendre rendez-vous avec lui afin qu'il complète le volet médical et le volet autonomie

Étape 4
Faire son choix

- Rechercher l'établissement selon vos critères (proximité géographique, budget, type d'hébergement...)
- Envoyer les demandes
- Modifier, compléter ou annuler quand vous le souhaitez votre demande d'admission
- Consulter les réponses des établissements sur votre espace personnel

Vous faire aider

- 1- Si vous n'avez pas accès à internet et si vous n'avez pas d'adresse mail, un proche peut faire la démarche pour vous.
- 2- Au besoin, les Clic, Les Maisons départementales des solidarités, la Maison départementale de l'autonomie du Département de Maine-et-Loire pourront vous aider. Ils sont habilités et formés à vous accompagner afin de gérer votre espace personnel sur ViaTrajectoire.fr.
- 3- Des documents sont à disposition sur sante-paysdelaloire.fr/viatrajectoire.

9 Clic dans le département de Maine-et-Loire

Clic d'Angers
Espace du Bien Vieilli Robert Robin
16 bis avenue Jean XXIII
49000 Angers
Tél : 0800 260 800
clic@vieille.angers.fr

Clic Nord Est Anjou
MSAP
15 avenue Legault-de-la-Boulaie
49150 Bougé-en-Anjou
Tél : 02 41 89 14 54
clicnordest@anjouloire.fr

Coordination Autonomie
11 rue de Rouen
49400 Saumur
Tél : 02 41 83 22 20
contact.clic@coordination-autonomie.fr

Clic Ainés Outre Maine
ZAC du Bocage, 5 rue René-Hersen
49240 Avrillé
Tél : 02 41 06 11 08
clic.ainesoutremaine@wanadoo.fr

Clic Loire Layon Aubance
rue Joachim-du-Bellay
49380 Thouarce
Tél : 02 41 80 68 13
clic@loirelayonaubance.fr

Clic IGEAC
24 avenue Maudet
49300 Cholet
Tél : 02 41 30 26 34
clic.choletais@gmail.com

Clic de l'Anjou Bleu
Maison de Pays, route d'Aviré
49500 Segré
Tél : 02 41 61 29 91
clic@pays-segreen.fr

Clic de Loir à Loire
Village Pierre Rabhi, Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Tél : 02 41 95 28 34
contact@clicdeloira Loire.fr

Clic de Mauges Communauté
rue Robert-Schuman - La Loge
49600 Beaupeau-en-Mauges
Tél : 02 41 71 77 00
clic@maugescommunauté.fr



Un accueil physique et téléphonique pour

- * vous écouter
- * vous informer
- * vous orienter

Une borne interactive connectée pour vos démarches administratives

Un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives :

- * création espaces personnels,
- * carte grise,
- * inscription pôle-emploi,
- * prime d'activité
- * déclaration d'impôts
- * ... et toute autre demande

Une Maison de Services au public, c'est quoi ?

Un accès à un espace informatique et une aide à l'utilisation des services numériques

MSAP des Vallées du Haut-Anjou
2, rue des Fontaines
49330 Châteauneuf-sur-Sarthe
msap@valleesduhautanjou.fr
Tél. 02 41 24 10 66

Horaires d'ouverture au public
Du lundi au vendredi
9h-12h15 et 14h-17h



Retrouvez-nous sur Facebook : MSAP Châteauneuf-sur-Sarthe

Permanences au public

	<p>Les mardis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous, sauf durant les vacances scolaires ☎ 36 46 ou sur www.ameli.fr / mon compte</p>		<p>Permanence administrative : Tous les vendredis de 9h à 11h30 sur rendez-vous, sauf durant les vacances ☎ 0810 25 49 30 ou sur www.caf.fr</p> <p>Permanence travailleur social : Tous les jeudis matin sur rendez-vous ☎ 02 41 22 38 38</p>
	<p>Dossier retraite les 1ers jeudis de chaque mois sur rendez-vous ☎ 39 60 / ☎ 09 71 10 39 60</p> <p>Assistant social Les lundis sur rendez-vous</p>		<p>Les jeudis matins semaine impaires sur rendez-vous ☎ 02 41 61 29 91</p>
	<p>3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 14h30</p>		<p>1er mardi de chaque mois de 9h à 12h</p> <p>2ème mardi de chaque mois de 14h à 17h</p>
	<p>Les lundis et mercredis sur rendez-vous ☎ 02 41 61 10 00</p>		<p>Atelier sur inscription ☎ 02 41 92 35 73</p>
	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ☎ 02 52 21 02 68</p>		<p>Tous les matins de 9h à 12h ☎ 02 41 24 12 43</p>
	<p>Pour toute demande auprès de l'assistante de service social, du médecin, de la sage-femme ou de l'infirmière puéricultrice ☎ 02 41 96 97 20</p>		<p>Pas de permanence Accompagnement dans vos démarches par des agents de la MSAP</p>
	<p>Pas de permanence Accompagnement dans vos démarches par des agents de la MSAP</p>		

Les petits + de la MSAP :

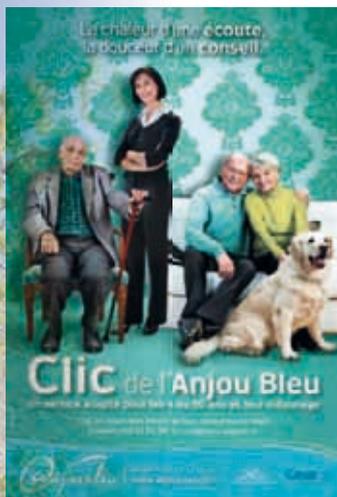
Mise à disposition d'équipements bureautiques : un espace multimédia, une borne en libre accès, une imprimante

Espace de confidentialité : un bureau avec un ordinateur et un téléphone

Un accueil et un accompagnement personnalisé : les agents d'accueil sont à votre écoute. Ils analysent votre situation, répondent à toutes vos questions et vous orientent vers les services concernés.

CLIC de l'Anjou bleu

(Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique)



Ce service s'adresse aux personnes de 60 ans et plus ainsi qu'  leur entourage. Il apporte des r ponses   vos questions :

« Je ne peux plus faire mes courses ni pr parer mes repas, quelles solutions s'offrent   moi ? »

« Comment rester autonome chez moi, alors que je vieillis ? »

« Quel h bergement adapt  proposer   mon p re et comment l'aider   le financer ? »

« Comment financer le maintien   domicile de ma m re ? »

« Je soutiens ma femme malade, comment rompre l'isolement et partager mon v cu d'aidant ? »

« Quels professionnels peuvent m'aider ? »

LE CLIC VOUS ACCUEILLE SUR DES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS ET PROPOSE DES VISITES A DOMICILE POUR EVALUER AU PLUS PRES LES BESOINS DE LA PERSONNE

LE CLIC C'EST AUSSI... DES TEMPS DE RENCONTRES, D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES PAR :

- Des « **Rendez-vous Cin -caf ** » le lundi apr s-midi avec la projection d'un film suivi d'un  change sur un th me qui concerne les plus de 60 ans (le voyage, l'interg n rationnel, l'accueil familial, la d pendance...)
- Des « **Rendez-vous Cin -d bat** » en soir e avec la projection d'un film suivi d'un d bat anim  par un professionnel du secteur de la g rontologie. *S ances ouvertes   tous y compris les professionnels*
- Des **conf rences-d bats** sur divers th mes : la conduite des s niors, le secret partag , l'alimentation, ...
- Des **temps consacr s aux Aidants : journ es d'information et de formation** (le bien- tre, la nutrition, l'ergonomie...) et des **temps conviviaux autour d'un repas-spectacle** organis  par le R seau Entr'Aidants.
- ...

Le CLIC s'associe aux diverses actions telles que les challenges s niors et   la mise en place de temps d'informations   destination des professionnels de la g rontologie.

**Pour plus d'informations contacter le CLIC de l'Anjou bleu
au 02 41 61 29 91 - clic@anjoubleu.com**



Transport à la demande (TAD) - Bassin du Lion-d'Angers

Le transport à la demande est un service de transport en commun de proximité sur réservation. Il est organisé en bassin géographique autour d'une commune dite « pôle de centralité » : Le Lion d'Angers.

Le principe est de proposer un point d'arrêt sur chaque commune du bassin : La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Changé, Champteusse-sur-Baconne, Montreuil-sur-Maine, Thorigné d'Anjou, Sceaux d'Anjou, Grez-Neuville, Andigné, Gené, Brain-sur-Longuené, Vern d'Anjou, pour desservir :

- un arrêt de la commune « Pôle de centralité » du Lion-d'Angers
- un arrêt d'une des deux lignes régulières du réseau Aléop de votre bassin :
 - Ligne 401 Angers – Segré - Châteaubriant
 - Ligne 425 Angers – Vern-d'Anjou - Brain-sur-Longuenée

Le véhicule passe vous chercher à l'arrêt « Aléop transport à la demande » le plus proche de chez vous et vous dépose soit sur un arrêt du «pôle de centralité» du Lion d'Angers, soit sur un arrêt Aléop de ligne régulière pour assurer la correspondance avec la ligne 401 ou la ligne 425.

Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge à domicile peut-être mise en place sur justificatif. Les trajets peuvent être programmés du lundi au vendredi de 7 h (1ère prise en charge) à 19 h (dernière dépose).

Le trajet coûte seulement 2€(tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements). Il existe également une tarification spécifique pour les utilisateurs du TAD combiné avec une ligne régulière. Pour tout renseignement et réservation vous devez contacter la centrale de réservation au 02 41 22 72 90. La centrale est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Les réservations sont possibles jusqu'à 16h la veille du déplacement (hors samedi et dimanche).

Plus d'informations sur www.aleop.paysdelaloire.fr

Animaux errants : rappel de la réglementation

Le cas des chiens :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



Le cas des chats :

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Même si cela part d'un bon sentiment, le fait de nourrir les chats errants et donc de les attirer peut créer des nuisances pour le voisinage.

Tous les propriétaires d'animaux (chiens ou chats) doivent donc prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation, ainsi que les aboiements incessants de leur chien. En cas de procédures engageant des frais d'évacuation (fourrière SPA, etc...) ou d'accident, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée. Les frais engagés pour l'identification et l'hébergement des animaux errants capturés sur le territoire de la commune seront refacturés à leurs propriétaires.

Participez à la recherche **DU FRELON ASIATIQUE !**

Au printemps les fondatrices de frelon asiatique confectionnent un pré-nid, ce « petit nid » n'est pas plus gros qu'une balle de tennis. Il est aisé et très peu coûteux de le détruire à cette période.



NID DE FRELON EN COURS DE CONSTRUCTION



UN PRÉ-NID DÉTRUIT C'EST UN NID DE FIN DE SAISON ÉVITÉ



NID DE FRELON ASIATIQUE SOUS DES RIVES DE TOITURES



NID DE FRELON ASIATIQUE EN FIN DE SAISON DANS UN ARBRE

IL EST IMPORTANT D'OUVRIER LES YEUX ET DE REGARDER :

- sous les rives de toitures,
- cabanon de jardin,
- parpaing,
- bétonnière,
- niche à chien,
- salon de jardin, ...

L'ENSEMBLE DES ENDROITS PROTÉGÉS DES ALÉAS CLIMATIQUES SONT FAVORABLES AUX PRÉ-NIDS DE FRELON ASIATIQUE.

En cas de découverte, assurez-vous qu'il s'agisse bien d'un nid de frelon asiatique. Pour cela, n'hésitez pas à **prendre contact auprès de votre mairie ou de la FDGDON 49 au 02 41 37 12 48**



